

EN BREF

DIALOGUE SOCIAL : La REP PMCB cristallise la colère des organisations du BTP, tandis que les conditions de travail et l'emploi des jeunes alimentent les revendications.

CONJONCTURE : La reprise s'éloigne. La FFB revoit ses prévisions à la baisse et estime que « 2027 est quasiment écrite », sur fond de hausse des coûts et de recul de l'emploi.

LOGEMENT & CLIMAT : Canicules et risques climatiques bousculent les normes, la rénovation et les pratiques constructives, de la RE2020 à l'entretien de l'existant.

INNOVATION : Drones et IA gagnent du terrain, avec des usages désormais concrets au quotidien sur les chantiers et dans la gestion des appels d'offres.

Syndicalisme, dialogue social

La rentrée sociale se traduit d'abord par plusieurs rapports de force, dans les entreprises comme à l'échelle des filières. **Dans le BTP, les organisations professionnelles se montrent très offensives face aux réformes susceptibles d'alourdir les contraintes pesant sur les entreprises.**

La réforme de la gestion des déchets du bâtiment cristallise une opposition particulièrement forte. Les FFB, FNTP, Federrec, Fédération SCOP BTP et Unicem demandent une « **remise à plat totale et immédiate** » de la REP PMCB, en menaçant d'appeler leurs adhérents à la « *résistance économique* ». En cause, notamment, un coût annuel évalué à au moins 600 millions d'euros et **la remise en question de la gratuité intégrale de la reprise des déchets.** La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb) déclare qu'« *il vaut mieux supprimer la filière* » que conserver un dispositif faisant davantage peser les coûts sur les artisans (*Les Échos*, p. 8).

Les conditions de travail restent également au cœur des revendications après les canicules de l'été. La CGT de Loire-Atlantique estime que « peu d'employeurs ont été à la hauteur et propose surtout **d'étendre à l'ensemble des salariés le chômage-intempéries déjà appliqué dans le BTP**, qui permet de compenser les journées non travaillées tout en maintenant les salaires (*Ouest-France*, p. 15)

La lutte contre le travail dissimulé reste aussi très présente dans le BTP. *Batiactu* (p. 11) revient sur une affaire de travail dissimulé dans le Val d'Oise. Derrière une première entreprise en règle, les enquêteurs découvrent une société sous-traitante employant de la main-d'œuvre non déclarée : 1 700 virements pour seulement sept déclarations d'embauche. Le préjudice social est estimé à 2,5 millions d'euros.

Enfin, *Le Monde* (p. 17) revient sur le dernier numéro des **Actes de la recherche en sciences sociales** consacré à l'évolution du syndicalisme et à son recentrage progressif sur la négociation et les relations professionnelles. Les auteurs prennent notamment l'exemple de Sud-Rail pour étayer leur propos : historiquement très contestataire, le syndicat valorise désormais une « *légitimité technique* » en matière de dialogue social.

« On ne peut pas continuer à défendre des productions où on est mal payés, où on met en danger les générations futures, où on assèche les rivières.

Il faut une planification écologique [...] On est attaché à l'emploi, mais on peut et on doit aussi critiquer les modes de production. »

Ronan LHERBIER, Patron de la CGT Loire-Atlantique, à propos des leçons tirées après l'été caniculaire pour les salariés.

Législation, réformes et cadre institutionnel

Entre crise du logement et adaptation au changement climatique, le cadre réglementaire du bâtiment revient au centre des débats.

Les professionnels ne contestent pas nécessairement les objectifs poursuivis, mais interrogent l'accumulation des normes et leur capacité à accompagner les transformations du secteur.

La Croix (p. 20) pose directement la question : **les normes environnementales sont-elles responsables de la crise du logement ?** Les professionnels interrogés refusent une explication unique. Henry Buzy-Cazaux rappelle toutefois que « *pour construire un immeuble, il y a 6 000 réglementations différentes* ». La RE2020 divise elle aussi : certains professionnels pointent ses contraintes, notamment sur le bois et les matériaux biosourcés, quand d'autres jugent son surcoût faible et défendent son rôle protecteur à long terme.

La rénovation énergétique cristallise surtout les critiques sur l'instabilité des politiques publiques. *Génie Climatique Magazine* (p. 22) relève une baisse de 4,3 % de l'activité, et même de 4,5 % dans le logement, soit le plus fort recul enregistré hors Covid depuis 2018. Pour Frédéric Carré, les rabotages du Fonds vert et les annonces successives autour de MaPrimeRénov' ont cassé la dynamique : « *Les besoins sont immenses, c'est incompréhensible que ce secteur recule* ».

Dans les Hautes-Alpes, le **BTP se tourne davantage vers la rénovation et l'adaptation de l'existant**. Nicolas Chabrand, président de la Fédération BTP 05, appelle notamment à considérer l'entretien des infrastructures comme « *un investissement destiné à protéger le territoire* » (*Le Dauphiné Libéré*, p. 25).

Enfin, la chaleur est désormais pleinement intégrée aux obligations de prévention dans le BTP. Plus de 3 800 contrôles ont déjà conduit à 402 mises en demeure en 2026. Sur les chantiers sans eau courante, les entreprises doivent notamment prévoir trois litres d'eau fraîche par jour et par travailleur (*Le Nouvel Économiste*, p. 27).

« *On voit déjà certaines limites [à la RE2020]. C'est compliqué, par exemple, de continuer à encourager la construction bois, après les incendies de cet été, ou encore d'utiliser plus de matériaux biosourcés, comme la terre crue, qui suscite beaucoup de réticences chez nos clients.* »

Norbert FANCHON, président du groupe Gambetta, à propos de la RE2020 dans *La Croix*

Économie et emploi dans le BTP

La reprise espérée du bâtiment en 2026 n'aura finalement pas eu lieu.

La FFB prévoit désormais une baisse de 0,3 % de l'activité, contre une hausse de 2,1 % anticipée en mars. Après quatre années de recul, **le secteur a perdu 12,3 % de son activité**. Les signaux pour 2027 se dégradent : ventes, permis et crédit immobilier reculent, tandis que la commande publique ne joue plus son rôle de soutien. « **2027 est quasiment écrite** », prévient Frédéric Carré (*Les Échos*, p. 31 ; *Batirama*, p. 41).

À cette panne d'activité s'ajoute un nouveau choc sur les coûts. La crise au Moyen-Orient a fait repasser le Brent au-dessus de 100 dollars et le gaz autour de 75 €/MWh. **Pour le BTP, la tension touche directement certains approvisionnements**, comme l'aluminium du Golfe, mais aussi les matériaux : entre février et juin, leur coût a augmenté 3,3 fois plus vite que l'inflation générale (*Le Monde*, p. 34 ; *Construction Cayola*, p. 53)

Sur le terrain, les entreprises cherchent à s'adapter au ralentissement. Charles-Henri Dufraigne, dirigeant de l'entreprise familiale Dufraigne, cherche de nouveaux chantiers face à la baisse des subventions publiques et mise sur des opérations à forte valeur ajoutée. Il rappelle surtout le poids local de la filière : « **Quand 1 euro est dépensé dans le BTP, ce sont 10 euros de retombées économiques** » (*Le Journal de Saône-et-Loire*, p. 51).

C'est dans ce contexte que la CFE-CGC veut remettre l'emploi des jeunes au cœur du dialogue social.

Face à un chômage des 15-24 ans à 21,6 %, **Christelle Thieffinne juge la situation « catastrophique » et souhaite une négociation cadrée par le gouvernement.** La CFE-CGC veut notamment pousser les entreprises à recruter des jeunes qui ne sont pas encore « *formés pile poil au poste* » et à développer des binômes seniors-juniors, tout en excluant un contrat spécifique aux jeunes ou un allongement des périodes d'essai (AFP, p. 56).

Malgré la conjoncture difficile, Le Figaro (p. 37) trouve des raisons d'espérer pour l'attractivité du secteur. Son classement des métiers de plein air place les ingénieurs travaux et chefs de chantier cadres parmi les professions les mieux rémunérées, avec un salaire médian de 3 640 euros nets par mois. La FNTF décrit des métiers « *concrets, où l'on se sent utile* », avec « *un vrai sentiment d'accomplissement, car on visualise ce qu'on a construit* ».

LE CHIFFRE DU MOIS

20 000

C'est le nombre d'emplois que le bâtiment pourrait perdre en 2026 selon la FFB. Près de 60 000 postes auraient ainsi disparu en quatre ans.

Actualités sociales en France

Pouvoir d'achat et protection sociale concentrent les tensions de la rentrée. Face à la hausse du prix du carburant, le gouvernement prolonge jusqu'à fin décembre ses aides ciblées, dont 20 centimes par litre de GNR pour le BTP (Energies, p. 59).

Cette flambée des prix fait aussi ressurgir le spectre des « gilets jaunes ». Le Monde (p. 60) retrace un appel à manifester devenu viral sur TikTok : aucune organisation structurée derrière la date du 17 octobre, mais une colère bien réelle autour du pouvoir d'achat.

Sur les arrêts maladie, la CFE-CGC refuse une approche uniquement budgétaire. Alors que l'exécutif vise 2 milliards d'euros d'économies, **Christelle Thieffinne demande d'abord de « poser un diagnostic », et « pas juste qu'on cherche à faire des économies »** (AFP, p. 62).

Enfin, **le gouvernement réduira certaines indemnités liées aux accidents du travail et maladies professionnelles pour économiser 270 millions d'euros en 2027.** Une réforme contestée notamment pour ses conséquences sur les salariés précaires ne bénéficiant pas du complément employeur (Le Monde, p. 63).

Innovation et nouvelles filières

L'IA commence aussi à s'attaquer aux tâches chronophages des entreprises. Paris-Normandie (p. 74) présente Moki, capable d'analyser les milliers de pages d'un appel d'offres et de produire une recommandation

« Go / No Go » adaptée à l'entreprise. Un travail qui mobilise habituellement deux à cinq jours pourrait être ramené à dix ou quinze minutes.

Dans une tribune publiée par Économie Matin (p. 69), Cyril Perrin, dirigeant d'Orisha Construction, défend une transformation moins spectaculaire, mais tout aussi structurante : **le véritable enjeu de la digitalisation n'est pas de supprimer le papier, mais de faire circuler la même information entre le chantier et le bureau.** Facturation électronique, suivi des travaux ou trésorerie : selon lui, la prochaine fracture séparera surtout les entreprises capables d'exploiter rapidement leurs données des autres.

Côté construction, La Croix (p. 75) raconte une autre rupture, générationnelle cette fois. **De jeunes architectes se forment aux « limites planétaires » et remettent en cause le réflexe du neuf et du tout-béton.** Terre crue, mycélium, rénovation : la plupart disent désormais « *ne plus vouloir construire neuf* » et privilégient une architecture des « petits gestes » tournée vers l'existant.

Enfin, **le chanvre cherche précisément à passer de l'alternative à une véritable filière industrielle du bâtiment.** Le Nouvel Économiste (p. 77) montre que le défi n'est plus seulement de stimuler la demande : il faut désormais produire en volume, standardiser les matériaux et sécuriser leur qualité pour répondre aux nouveaux débouchés ouverts notamment par la RE2020.

SOMMAIRE

SYNDICALISME, DIALOGUE SOCIAL

(5 articles)

LesEchos.fr

lundi 21 septembre
2026

**Déchets du bâtiment : le projet de réforme du
gouvernement menacé de « résistance économique »
par cinq organisations professionnelles** (958 mots)

Page 8

Déchets du bâtiment : le projet de réforme du gouvernement menacé de « résistance économique » par les acteurs de la filièreLe projet de réforme des...

batiactu

mardi 15 septembre
2026

**Travail dissimulé dans le BTP : un couple interpellé, six
biens immobiliers saisis** (274 mots)

Page 11

Dans le BTP, la lutte contre le travail dissimulé continue. Un dirigeant d'une entreprise du bâtiment située dans le Val-d'Oise et sa compagne ont été...

**LA
TRIBUNE**

vendredi 11
septembre 2026

**Fibre Excellence : l'État réquisitionne le site industriel
de Tarascon** (918 mots)

Page 13

Les tensions autour de la sécurisation du site de Fibre Excellence de Tarascon (Bouches-du-Rhône) couvent depuis de nombreuses semaines. Depuis le...

**ouest
france**

jeudi 3 septembre
2026

**Pour la CGT « peu d'employeurs ont été à la hauteur
durant la canicule »** (421 mots)

Page 15

Après un été torride, l'union CGT de Loire-Atlantique a réuni une partie de ses troupes. Leur bilan est sans appel : les aménagements au travail n'ont...

Le Monde.fr

vendredi 25
septembre 2026

**A travers plus de cent ans d'histoire, la combativité
perdue des syndicats** (484 mots)

Page 17

La revue « Actes de la recherche en sciences sociales » revient, dans son dernier numéro, sur le « champ syndical ». L'occasion pour la revue fondée...

LÉGISLATION, RÉFORMES ET CADRE INSTITUTIONNEL

(4 articles)

LA CROIX

mardi 15 septembre
2026

Les réglementations environnementales sont-elles à l'origine de la crise du logement ? (884 mots)

Toutes les études d'opinion le montrent. La question du logement est devenue l'une des premières préoccupations des Français. En cinq ans, l'offre de...

Page 20

GC
GÉNIE CLIMATIQUE MAGAZINE
CHÂUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION, FUMISTERIE

mercredi 16
septembre 2026

Rénovation énergétique : le grand renoncement

(589 mots)

123RFLors de sa conférence de presse trimestrielle, le 15 septembre, la Fédération Française du Bâtiment a dressé un bilan sans appel : le logement...

Page 22

LE DAUPHINE
Libéré

lundi 7 septembre
2026

Le BTP face au défi de la rénovation et de l'adaptation

(584 mots)

Longtemps, la vitalité d'un territoire s'est mesurée au nombre de logements construits, de routes ouvertes ou de zones d'activité aménagées. Pour...

Page 25

Le nouvel Economiste.fr

jeudi 24 septembre
2026

Fortes chaleurs : le nouveau risque réglementaire du BTP (891 mots)

Plus de 3 800 contrôles ont été menés par l'inspection du travail depuis le début de 2026. Le BTP doit désormais intégrer durablement le risque...

Page 27

ECONOMIE ET EMPLOI DANS LE BTP

(8 articles)

LesEchos.fr

mardi 15 septembre
2026

Bâtiment : pourquoi le redémarrage n'a finalement pas eu lieu (956 mots)

Bâtiment : pourquoi le redémarrage n'a finalement pas eu lieuLa Fédération française du bâtiment s'attend désormais à un repli sectoriel de 0,3 % en...

Page 31

Le Monde.fr

lundi 14 septembre
2026

L'industrie française fragilisée par la flambée des prix du pétrole et du gaz (830 mots)

Chimie, plasturgie, fabrication d'engrais... La poursuite du blocage du détroit d'Ormuz et la hausse des tarifs de l'énergie mettent sous tension de...

Page 34

« Des emplois concrets, où l'on se sent utile » : notre palmarès des métiers de plein air les mieux rémunérés (1650 mots)

EXCLUSIF - Nous avons passé au crible les salaires du secteur privé pour les métiers qui s'exercent entièrement ou en partie en extérieur. Certaines...

Page 37

Bâtiment : le rebond de 2026 était un mirage, la FFB redoute le pire pour 2027 (1709 mots)

La FFB abaisse sa prévision pour 2026 et anticipe désormais un recul de 0,3 % de l'activité du bâtiment. Logement neuf, rénovation, emploi et...

Page 41

Logement neuf, rénovation énergétique : le secteur du bâtiment s'enfonce dans la crise (935 mots)

La FFB et la Capeb tirent la sonnette d'alarme : construction neuve en chute, rénovation énergétique en recul, emplois supprimés. Les deux fédérations...

Page 48

« Si le BTP tombe, c'est le chômage qui remonte en flèche » (517 mots)

« C'est toujours quand on est en bas du mur qu'on voit le mur, mais on va y arriver, on y arrive toujours. » Charles-Henri Dufraigne, à la tête de...

Page 51

Frédéric Carré, président de la FFB : Le Bâtiment va mal, voire très mal ! (1318 mots)

A quelques jours de la présentation du PLF2027, Frédéric Carré, président de la FFB, a fait le point aujourd'hui, sur la conjoncture et l'emploi dans...

Page 53

Emploi des jeunes: la CFE-CGC pour une négociation cadrée par le gouvernement (424 mots)

Paris (France), 9 sept 2026 (AFP) - La présidente du syndicat des cadres CFE-CGC s'est dite mercredi favorable à ce que les partenaires sociaux ouvrent...

Page 56

ACTUALITÉS SOCIALES EN FRANCE

(4 articles)

Carburants : l'État prolonge ses aides jusqu'au 31 décembre 2026 (611 mots)

Alors que le débat s'intensifie pour alléger les taxes sur les prix des carburants, le gouvernement maintient sa politique d'aide ciblée. « Le Premier...

Page 59

Le Monde

vendredi 18
septembre 2026

Itinéraire de la rumeur sur le retour des « gilets jaunes » (948 mots)

Beaucoup d'articles de presse, et presque autant de points d'interrogation: depuis plusieurs jours, l'idée d'un retour du mouvement des « gilets...

Page 60



vendredi 18
septembre 2026

Arrêts maladie : le ministre du Travail va lancer une consultation avec les partenaires sociaux (369 mots)

Paris (France), 18 sept 2026 (AFP) -Le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou a indiqué vendredi le lancement prochain de discussions avec les...

Page 62

Le Monde

samedi 12 septembre
2026

Le gouvernement réduit la prise en charge des accidents du travail (740 mots)

Le gouvernement de Sébastien Lecornu ne pourra pas être accusé d'avoir procrastiné. Mercredi 9 septembre, les syndicats et le patronat ont été amenés...

Page 63

INNOVATION ET NOUVELLES FILIÈRES

(5 articles)

LE MONITEUR.fr

lundi 21 septembre
2026

Les drones prennent leur envol sur les chantiers (930 mots)

Nettoyage, inspection, topographie, modélisation 3D, maintenance : ils s'imposent progressivement comme des outils incontournables. Longtemps réservés...

Page 66

EconomieMatin

lundi 14 septembre
2026

BTP face à la fin du « tout papier » : pourquoi la digitalisation devient un enjeu de survie (1240 mots)

La digitalisation du BTP n'est pas une révolution technologique mais organisationnelle. Au-delà du papier, le vrai problème réside dans la circulation...

Page 69

NORMANDIE

lundi 7 septembre
2026

Moki, une IA au service du BTP (333 mots)

Répondre à un appel d'offres représente souvent plusieurs jours de travail pour une entreprise du bâtiment. À Saint-Ouen-de-Thouberville,...

Page 74

LA CROIX

mercredi 9
septembre 2026

Ces jeunes architectes qui veulent bâtir un avenir sans béton (1248 mots)

« Ça te semble bien comme ça ? », lance Adèle Grzesiak à sa partenaire de travail en lui montrant l'avancée de leur maquette. À quelques jours du rendu...

Page 75

Chanvre dans le BTP : la filière accélère sa structuration industrielle (815 mots)

Portée par la demande de matériaux biosourcés, la filière française du chanvre renforce ses capacités de transformation. Le BTP constitue l'un de ses...

SYNDICALISME, DIALOGUE SOCIAL

EXCLUSIF—LE:LECOF:INDUSTRIE-SERVICES:IMMOBILIER-BTP

: LESECHOS.FR

Déchets du bâtiment : le projet de réforme du gouvernement menacé de « résistance économique » par les acteurs de la filière

Le projet de réforme des déchets du bâtiment, prévu pour 2027, fait face à une opposition de cinq organisations professionnelles qui dénoncent un coût sous-estimé et des contraintes accrues. Le Conseil d'Etat a aussi remis en cause des mesures clés.

Le projet de « refondation » de la filière de collecte et gestion des déchets des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) n'en finit pas de rebondir. Alors que la réforme, qui vise à éviter un naufrage financier à cette filière, doit être mise en oeuvre début 2027, Mathieu Lefèvre, le ministre délégué en charge de l'Economie circulaire, fait face à une levée de boucliers majeure.

Dans un courrier en date du 18 septembre lui étant adressé, dont « Les Echos » ont pris connaissance, les présidents des fédérations du bâtiment (FFB), des travaux publics (FNTP), des recycleurs (Federrec), des sociétés coopératives du BTP (Fédération SCOP BTP), ainsi que celui de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux (Unicem) demandent « une remise à plat totale et immédiate du dispositif » et « la réouverture d'un chantier législatif et réglementaire complet ».

Recours systématiques

A l'origine de leur ire : la nouvelle mouture du projet de réforme après son analyse par le Conseil d'Etat. Ces organisations professionnelles préviennent qu'en l'absence de retour à la case départ, elles « appelleront d'une seule voix l'ensemble de leurs adhérents à la résistance économique ». Elles « engageront par ailleurs des recours systématiques devant les tribunaux administratifs contre tout texte de nature à nuire aux intérêts » de leurs entreprises.

Ce rejet en bloc est notamment motivé par un renchérissement du projet de nouvelle filière, dont le budget annuel est désormais chiffré à 600 millions d'euros, une estimation jugée « basse » par les contestataires. Le plan initial de Mathieu Lefèvre, devait certes le ramener à 325 millions, à comparer à une facture prévisionnelle de 1,3 milliard en 2028 dans la configuration initiale de la filière.

Lire aussi :

Bouteilles en plastique : le gouvernement enterre son projet de consigne généralisée

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/bouteilles-en-plastique-sans-le-dire-le-gouvernement-enterre-son-projet-de-consigne-generalisee-2249834>

Bâtiment : pourquoi le redémarrage n'a finalement pas eu lieu
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/batiment-pourquoi-le-redemarrage-na-finalement-pas-eu-lieu-2251679>

Mais cette réduction drastique des coûts tenait à la distinction entre matériaux matures, c'est-à-dire valorisables par le recyclage - matériaux inertes (béton, briques, tuiles, gravats), métaux, bois non traité - et non matures. La REP aurait été concentrée sur les premiers, soit des produits et matériaux dont il faut encore soutenir la valorisation : laine minérale, produits en plastique, membranes bitumeuses, en particulier.

Les matériaux considérés comme matures n'auraient plus été sujets à l'éco-contribution, c'est-à-dire la part du prix de vente des produits et matériaux servant à financer la filière dans le cadre de l'application du principe de la « responsabilité élargie du producteur » (REP) - lapidairement résumé par celui du « pollueur payeur ».

La limite à la couverture des coûts

Or, le Conseil d'Etat aurait remis en cause, selon des sources concordantes, cette séparation matures/non matures. La haute autorité a rappelé le principe de la reprise gratuite de tous les déchets. Mais elle a aussi introduit une limite à la couverture des coûts, considérant que les producteurs de ces déchets doivent supporter au moins 80 % des coûts nécessaires à la gestion de la filière.

Lire aussi :

Déchets : Paprec fait une percée majeure en Europe centrale et orientale
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/dechets-paprec-fait-une-percee-majeure-en-europe-centrale-et-orientale-2246642>

Autrement dit, 20 % ne seront plus couverts par l'éco-contribution, faisant voler en éclat le principe de la gratuité. Ce principe est un élément crucial de cette filière REP, instaurée par voie législative (la loi AGECE de 2020), et il est défendu bec et ongles par les professionnels du bâtiment, qui déplorent par ailleurs une piètre qualité de service.

Dans le communiqué, la Confédération des artisans et entreprises artisanales du bâtiment (Capeb) maintient d'ailleurs « sa demande d'une reprise sans frais des petits volumes de déchets triés [moins de 1,5 tonne ou de trois mètres cubes, NDLR] ».

La question du maillage territorial

La Capeb s'alarme aussi d'un maillage territorial insuffisant pour assurer la reprise gratuite des déchets. Le Conseil d'Etat a en effet renforcé le rôle de l'éco-organisme coordonnateur dans la détermination du réseau, retoquant la possibilité d'une coconstruction locale du maillage territoire par territoire. Cette disposition du plan Lefèvre visait à être au plus près des besoins du terrain et à supprimer les zones sans points de collecte.

Lire aussi :

Déchets : la filière des emballages professionnels sera lancée le 1er janvier 2027

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/dechets-la-filiere-des-emballages-professionnels-sera-lancee-le-1er-janvier-2027-2244801>

« Il faut un maillage minimal. Cela fait trois ans que les collectivités locales, à travers leurs déchetteries, doivent gérer un gisement de déchets sans contrat », renchérit Nicolas Garnier, le délégué général d'Amorce, association de collectivités spécialisée dans les questions environnementales. Au passage, ce dernier regrette que le Conseil d'Etat ait entériné l'abandon de l'obligation qui était imposée à la distribution spécialisée d'installer des points de collecte.

« Mieux vaut supprimer la filière REP PMCB que de conserver un dispositif dégradé, qui ferait davantage peser les coûts et les contraintes sur les entreprises artisanales », conclut le président de la Capeb, Jean-Christophe Repon. D'autant que, selon Nicolas Garnier, le coût annuel recalculé de la filière après examen par le Conseil d'Etat s'élève « plutôt à 800 millions qu'à 600 millions ».

Du côté du ministre délégué Lefèvre, on cherche manifestement à apaiser les esprits tandis que la colère monte. « Les consultations sont toujours en cours avec l'ensemble des acteurs de la filière. Les réflexions se poursuivent et les arbitrages ne sont pas finalisés à ce stade », fait savoir son cabinet.

par Christophe Palierse



VIE DU SECTEUR

NEWS : BATIACTU.COM

Travail dissimulé dans le BTP : un couple interpellé, six biens immobiliers saisis



Dans le BTP, la lutte contre le travail dissimulé continue. Un dirigeant d'une entreprise du bâtiment située dans le Val-d'Oise et sa compagne ont été interpellés le 9 septembre 2026 dans l'Essonne et le Var pour des soupçons de fraude. Après un passage en garde à vue, le couple a été laissé libre "*dans l'attente de la décision d'un magistrat*", précise l'AFP. Six biens immobiliers d'une valeur proche de 1,7 million d'euros ont par ailleurs été saisis, ainsi que des sommes d'argent présentes sur les comptes bancaires et des objets de luxe.



Minoration des déclarations

L'interpellation s'inscrit dans le cadre d'une enquête ouverte en mars par le procureur de la République de Pontoise et menée par les gendarmes de l'antenne de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) du Val-d'Oise. Elle fait suite à un contrôle d'une société basée à Franconville dans le Val-d'Oise par les services de l'Urssaf. Ces derniers ont constaté une minoration des déclarations sociales sur une durée de trois ans, pour un préjudice total estimé à 2,5 millions d'euros.

Société sous-traitante

"Le monsieur dirigeait une société qui déclarait ses salariés mais il en avait constitué une deuxième sous-traitante avec un dirigeant de paille employant de la main-d'œuvre non déclarée cette fois", complète le directeur d'enquête auprès de nos confrères de l'AFP. L'entreprise aurait effectué plus de 1.700 virements d'un montant global de plus de trois millions d'euros à destination de personnes physiques pendant la période examinée, alors même qu'elle n'avait réalisé que sept déclarations préalables à l'embauche.

Manon Salé avec AFP À lire aussi

En débat

Travail dissimulé et BTP : la Cour des comptes propose de limiter la sous-traitance¹

par Batiactu





Fibre Excellence : l'État réquisitionne le site industriel de Tarascon

Placée en liquidation judiciaire fin juillet, l'usine du dernier papetier français à Tarascon s'est progressivement vidée de ses 270 salariés. Les liquidateurs, chargés de sécuriser le site industriel, ont été sommés, à plusieurs reprises, de remettre en service le système de défense incendie et la station d'épuration qui avaient été arrêtés. Face à l'inexécution, l'État a réquisitionné mardi soir l'usine classée « Seveso seuil bas ».

Les tensions autour de la sécurisation du site de Fibre Excellence de Tarascon (Bouches-du-Rhône) couvent depuis de nombreuses semaines. Depuis le 29 juillet, date de la mise en liquidation de l'usine du dernier papetier français – l'avenir de son autre site de Saint-Gaudens (Occitanie) étant suspendu à la décision du tribunal de commerce de Toulouse le 15 septembre prochain –, les salariés avaient alerté de nombreuses fois sur les enjeux de mise en sécurité de leur ex-usine et demandé qu'ils soient associés aux opérations de sécurisation du site.

« Une quarantaine de salariés sur les 270 que comptait l'entreprise se relaient 24h/24 pour assurer la sécurité des installations, selon les syndicats », indiquait l'AFP le 28 août. La surveillance du site est « régie par des processus spécifiques, une expertise de dizaines d'années qui ne peut pas être apprise en quelques jours », déplorait Cyril Juglaret, conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans nos colonnes le 27 août.

Une passation « insuffisante »

Or, dans le processus de fermeture du site, la mise en sécurité

du site incombe à deux liquidateurs judiciaires, nommés par le tribunal de commerce de Toulouse. Actuellement, l'usine, qui a définitivement fermé ses portes le 28 août, héberge toujours onze tonnes de bois et d'importants produits chimiques, notamment du peroxyde d'hydrogène, du propane ou du fioul lourd. Une présence de produits à risque qui inquiète d'autant plus que les événements extérieurs sont nombreux (risque d'incendies, pluies, introduction nocturne, présence à proximité d'écoles et de la ville).

« Les salariés encore sous contrat, dont certains contribuaient jusqu'à présent au maintien temporaire de certaines installations, ont vocation à quitter prochainement l'entreprise dans le cadre de la procédure de licenciement », indiquait le service de communication de Fibre Excellence dans une note de presse du 2 septembre dernier, tandis que le syndicat CGT déplorait, à l'AFP, une passation « insuffisante » et des moyens « pas à la hauteur ». « Dans ces conditions, le maintien de l'activité industrielle ne peut se poursuivre et la mise à l'arrêt définitif du site devient nécessaire »,

justifiait alors la communication de Fibre Excellence.

Éléments de sécurité primordiaux à l'arrêt

Pour assurer la sécurité du site, les liquidateurs ont alors confié cette mission à une entreprise spécialisée dans les opérations d'arrêt de sites industriels, Realtec. Deux éléments de sécurité primordiaux ont été mis à l'arrêt le 02 septembre : le système de défense incendie de l'usine, alimenté en eau grâce au fonctionnement d'une pomperie prélevant l'eau dans le Rhône, et de sa station d'épuration, dont le but est de recueillir les rejets accidentels de produits chimiques dans le Rhône.

Mais ce même jour, un incident est venu mettre le feu aux poudres. Un « écoulement imprévu d'un effluent industriel », lors d'une opération de purge, a conduit au déversement de 50 m³ de liqueur noire dans une zone de rétention et de l'envoi de 6 m³ dans la station d'épuration. Si le service de communication de Fibre Excellence fait valoir « qu'aucun rejet dans le milieu naturel ni aucune pollution n'ont été constatés », la préfecture a pris un arrêté, dès le lendemain, en-

joignant les liquidateurs judiciaires « *d'immédiatement* » redémarrer les éléments de sécurité que sont le système de défense incendie et la station d'épuration. « *Cet incident démontre qu'un incident de type déversement est susceptible de se produire sur le site* », indique le préfet des Bouches-du-Rhône, Jacques Witkowski, qui soutient « *qu'en cas de déversement, le maintien en fonctionnement de la STEP (station d'épuration, NDLR) du site permet de contribuer à des conséquences environnementales limitées* ».

Face à l'inexécution, la réquisition

Une demande restée sans exécution. Et ce, malgré plusieurs mises en demeure des autorités et passages des agents de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal). Ils avaient jus-

qu'à 23h59, lundi, pour faire appliquer un arrêté préfectoral de réquisition reçu durant le week-end. « *On demande de maintenir le site en parfait état de fonctionnement en ce qui concerne la lutte contre toute pollution chimique qui pourrait atteindre les personnes ou l'environnement* », a précisé à l'AFP la préfecture des Bouches-du-Rhône. Après le constat, par des agents de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), du statu quo face à cette demande, l'État a réquisitionné, mardi, l'installation classée « Seveso seuil bas » pour assurer sa sécurité. Les conditions météorologiques – orages et pluie étant attendues – font craindre l'écoulement de produits, notamment.

L'avenir du site et la question d'un potentiel démantèlement sont plus que jamais d'actualité. Si la question d'un repreneur

s'éloigne, la reconversion du site industriel semble davantage favorisée. La Région mène notamment des études pour « *transformer cette crise industrielle en opportunité de réindustrialisation* ». Les secteurs du BTP, de la logistique ou encore de l'économie circulaire sont principalement regardés. Avec cependant une crainte : « *la vente à la découpe du site qui empêcherait l'installation d'un projet de grande envergure industrielle* », alerte Cyril Juglaret.



Le site industriel de Tarascon a été placé en liquidation judiciaire le 29 juillet dernier Photo : Fibre Excellence

par Colombe Laferté



Pour la CGT « peu d'employeurs ont été à la hauteur durant la canicule »

Après un été torride, l'union CGT de Loire-Atlantique a réuni une partie de ses troupes. Leur bilan est sans appel : les aménagements au travail n'ont pas été suffisants face à la canicule. Pour le syndicat, l'urgence écologique doit s'imposer dans les entreprises.

Est-ce que toutes les entreprises doivent maintenir le travail quand les températures sont caniculaires ? Et quand demain, il fera 50 °C, interroge Ronan Lherbier, le patron de la CGT en Loire-Atlantique. Est-ce qu'on ne doit pas se poser les mêmes questions qu'avec le Covid et les métiers essentiels ?

Le sujet s'est évidemment imposé lors de la réunion d'entrée du syndicat, qui a réuni une centaine de responsables. Et leur retour est fâcheux : Peu d'employeurs ont proposé des aménagements à leurs salariés, y compris dans les services publics. Tout le monde a souffert, dans les bureaux aussi, rapporte Ronan Lherbier, qui cite l'exemple de la commune de Bouguenais. Seulement une demi-journée de télétravail proposée aux agents qui pouvaient. Nantes et Saint-Herblain ont proposé davantage. Ça signifie que c'est possible.

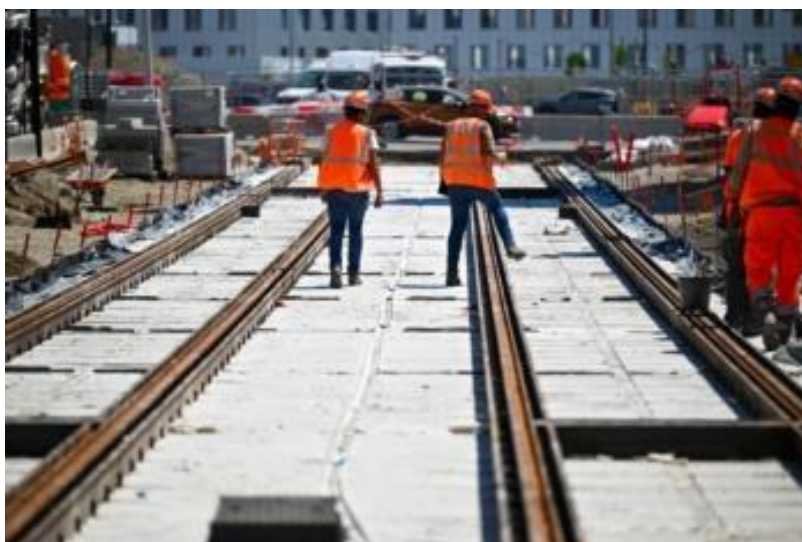
Les changements d'heures n'ont pas toujours été adaptés. Dans certains ateliers, les températures pouvaient dépasser encore les 40 °C à 1 h du matin.

Congés canicule ?

Parmi les pistes proposées, figure l'élargissement du chômage intempéries à tous les secteurs d'activité. Ce dispositif, à l'œuvre dans le BTP, permet aux entreprises qui cotisent à la caisse des congés payés du BTP de compenser, en partie, les journées non travaillées à cause du froid, des inondations ou des canicules... Tout en maintenant le salaire des employés.

Au-delà de ces questions d'adaptation, la CGT entend porter plus fort le sujet de l'écologie. On ne peut pas continuer à défendre des productions où on est mal payés, où on met en danger les générations futures, où on assèche les rivières. Il faut une planification écologique. Un sujet complexe pour un syndicat qui défend l'emploi y compris dans des secteurs économiques polluants. On est attachés à l'emploi, mais on peut et on doit aussi critiquer les modes de production, maintient Ronan Lherbier. Tout ne se fera pas du jour au lendemain, il faut planifier pour former les salariés quand des industries devront adapter leur monde de production. La CGT appelle d'ailleurs ses militants à rejoindre les marches en faveur du climat, qui s'annoncent samedi 26 septembre. Le syndicat sera

aussi dans la rue, mardi 15 septembre pour défendre le secteur de l'énergie et mardi 29 pour les services publics.



La Loire-Atlantique a connu plusieurs épisodes caniculaires cet été. Des entreprises, notamment dans les travaux publics, ont adapté les horaires.

La Loire-Atlantique a connu plusieurs épisodes caniculaires cet été. Des entreprises, notamment dans les travaux publics, ont adapté les horaires.

Franck Dubray / Ouest France

par Marylise Couraud



A travers plus de cent ans d'histoire, la combativité perdue des syndicats

La revue « Actes de la recherche en sciences sociales » revient, dans son dernier numéro, sur le « champ syndical ». L'occasion pour la revue fondée par Pierre Bourdieu d'analyser la mutation des organisations de salariés et l'abandon progressif du projet de transformation radicale de la société.

La revue des revues. Dès leur émergence, à la fin du XIXe siècle, les syndicats ont voulu défendre la cause des travailleurs en se démarquant de la puissance publique. Entre eux et elle, des relations asymétriques se sont toutefois nouées au fil du temps, les premiers se pliant aux injonctions de la seconde, quitte à réduire leurs ambitions originelles. Dans sa dernière livraison, la revue Actes de la recherche en sciences sociales se penche sur cette évolution en analysant les organisations de salariés comme un « champ », concept assimilable à une sphère qui interagit avec d'autres univers (celui du pouvoir politique, des entreprises, etc.).

Les deux chercheurs qui ont coordonné le numéro, la politiste Sophie Bérout et le sociologue Martin Thibault, mobilisent ainsi une grille de lecture forgée par le fondateur de la publication, Pierre Bourdieu. Le résultat est captivant. Pas sûr, pour autant, qu'il soit apprécié par tous ceux qui dirigent et font vivre ces organisations : le miroir qui leur est tendu n'est pas tout à fait à leur avantage.

En 1906, lors de son congrès d'Amiens, la Confédération générale du travail avait édicté, dans une « charte », la « double besogne » incombant à ses militants et, au-delà, au « syndicalisme » : revendiquer tous les jours pour concourir au « mieux-être des travailleurs » et préparer l'« avenir », le but étant d'aboutir à « l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ». Un projet de transformation radicale qui a, peu à peu, disparu de l'ordre de jour, les organisations de salariés étant amenées à se replier sur des priorités de portée plus modeste, centrées sur les relations professionnelles.

L'exemple Sud-Rail

A l'origine de ce rétrécissement, il y a les réformes menées « depuis plus de quatre décennies », qui visent à façonner un « modèle » où « la négociation et (...) la concertation » occupent une place centrale « pour mieux désamorcer toute forme de conflictualité au travail », écrivent Sophie Bérout et Martin Thibault. Tout s'est passé comme si l'« Etat » contestait la légitimité des confédérations qui « feraient de la politique », manifestant ainsi son désir de « construire un syndicalisme ajusté à sa conception du maintien de l'ordre social ».

Le plus frappant est que ce phénomène tend à rejaillir sur des organisations à la pointe de la combativité, comme le montre le sociologue Gabriel Rosenman. Dans un article passionnant et très fouillé, il décortique les mutations intervenues chez Sud-Rail, depuis sa création au milieu des années 1990 par des transfuges, marqués à gauche, de la CFDT et, dans une moindre mesure, de la CGT. Au départ, cette fédération de cheminots constituait un « nouvel entrant », très contestataire, prompt au rapport de force et investi dans divers mouvements sociaux (défense des sans-papiers, associations altermondialistes...). De nouveaux profils de militants se sont installés, avec une « légitimité technique » en matière de dialogue social « qui y est désormais valorisée ».

« Le Champ syndical », « Actes de la recherche en sciences sociales », numéro 264, septembre 2026, Seuil-EHESS, 132 p., 19,50 €.

par Bertrand Bissuel



LÉGISLATION, RÉFORMES ET CADRE INSTITUTIONNEL



DÉBATS

LA QUESTION QUI FÂCHE

Les réglementations environnementales sont-elles à l'origine de la crise du logement ?

En pointant ce week-end les normes environnementales comme cause principale de la crise du logement, le RN relance un débat que les professionnels du secteur jugent trop simpliste face à une réalité complexe.

Toutes les études d'opinion le montrent. La question du logement est devenue l'une des premières préoccupations des Français. En cinq ans, l'offre de biens à louer a baissé de 16 % alors que la demande a progressé de 42 %, selon la plateforme Se-Logger. C'est aussi leur premier poste de dépenses, qui continue inexorablement d'augmenter, représentant aujourd'hui 28 % du revenu, contre 15 à 17 % au début des années 2000.

La faute à qui ? À la multiplication des normes, notamment environnementales, a dénoncé Marine Le Pen, candidate RN à l'élection présidentielle, ce week-end. « C'est un peu réducteur, car les racines du mal sont plus profondes, mais c'est la grosse goutte d'eau qui a fait déborder le vase », souligne Henry Buzy-Cazaux, président de l'Institut du management des services immobiliers. Parmi les maux principaux dont souffre le secteur, il cite pêle-mêle l'absence de stratégie d'aménagement du territoire, qui a concentré les ménages dans les grandes métropoles, le renchérissement du coût du foncier ou encore la baisse continue des aides.

L'inflation normative interroge souvent, même si les opinions divergent sur son impact. « Pour construire un immeuble, il y a 6

000 réglementations différentes. Elles ne sont pas toutes pertinentes, parfois doublonnent, mais contribuent à rendre les logements plus chers », note Henry Buzy-Cazaux.

La RE2020, qui s'impose aux logements neufs, est pointée du doigt. « On voit déjà certaines limites. C'est compliqué, par exemple de continuer à encourager la construction bois, après les incendies de cet été, ou encore d'utiliser plus de matériaux biosourcés, comme la terre crue, qui suscite beaucoup de réticences chez nos clients », note Norbert Fanchon, président du groupe Gambetta, bailleur social et gestionnaire HLM.

Mais au final, selon Rémi Barbut, expert logement au sein du think tank Shift Project, « le surcoût de l'adaptation, notamment de la RE 2020 est faible ». Ces normes sont aussi des boucliers pour l'avenir. « Les normes environnementales ou sur le handicap nous protègent : peut-être ont-elles renchéri les coûts de construction, mais on y a intégré des charges énergétiques qu'on aurait payées pendant cent ans », insiste Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation pour le logement.

Le zéro artificialisation net (ZAN), introduit dans la loi Climat et résilience de 2021, fait aussi l'objet de critiques. « Sur le papier, c'est bien, notamment pour préserver les espaces agricoles, mais on a oublié de créer les outils pour transformer la ville et construire sur l'existant », regrette le patron de Gambetta, en rappelant aussi certaines incongruités, comme les espaces verts, aujourd'hui considérés comme zones artificialisées.

« Le ZAN est un faux débat, notamment en Île-de-France (IDF), où 95 % des surfaces sont déjà urbanisées. Là où il y a pénurie de logements, il n'y a pas beaucoup de terres agricoles ou forêts disponibles et on ne va pas construire sur les derniers terrains susceptibles de nous nourrir », tempère Joachim Azan, président-fondateur de Novaxia, entreprise spécialisée dans les projets de recyclage urbain. Selon lui, « le problème est moins les normes que la vacance de mètres carrés dans l'immobilier de bureaux ». En février 2025, l'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise (Orie) avait ainsi estimé que la transformation des bureaux en IDF pourrait permettre de créer 150 000 logements.

Dans l'ancien, la succession des réglementations est également

accusée d'avoir contribué à rétrécir le marché. En ligne de mire, là encore, la loi Climat et résilience. Elle a fixé un calendrier d'interdiction de locations des logements, en fonction du classement établi par le diagnostic de performance énergétique (DPE). Très décrié, il a fait l'objet de multiples retouches. Et les canicules de ces derniers mois ont montré que le DPE ne tenait pas compte du confort d'été.

En tout cas, depuis le 1er janvier 2025, 600 000 logements classés G, soit la plus mauvaise note, ne peuvent plus être reloués, lors d'un renouvellement de bail, sauf si des travaux de rénovation sont accomplis. Et au 1er janvier 2028,

ce sera au tour des logements F, soit entre 1,5 et 2 millions de biens supplémentaires.

« Le marché est bloqué par des propriétaires qui ne manquent pas de moyens pour faire les travaux nécessaires et organisent la rareté en refusant de se conformer à la loi. Ils font sécession et aggravent la pénurie », tranche Damien Barbosa, coordinateur du collectif Rénovons, soutenu par le Secours catholique, au sein du réseau Cler.

Conçu pour supprimer les logements indécents, le calendrier d'interdiction prévu par la loi devient une « bombe » que les ministres du logement successifs

cherchent à désamorcer en allégeant progressivement le dispositif, comme l'actuel titulaire du poste, Vincent Jeanbrun.

« Aujourd'hui, un logement dans un immeuble haussmannien qui est classé comme une passoire thermique ne peut pas être loué à un couple ou à un étudiant, mais peut être mis en location sur une plateforme touristique, où les revenus engrangés sont parfois plus importants. C'est cela aussi la crise du logement », note Loïc Cantin, le président de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim). ■

*par Jean-Claude Bourbon et
Angelique Vallez*



Rénovation énergétique : le grand renoncement

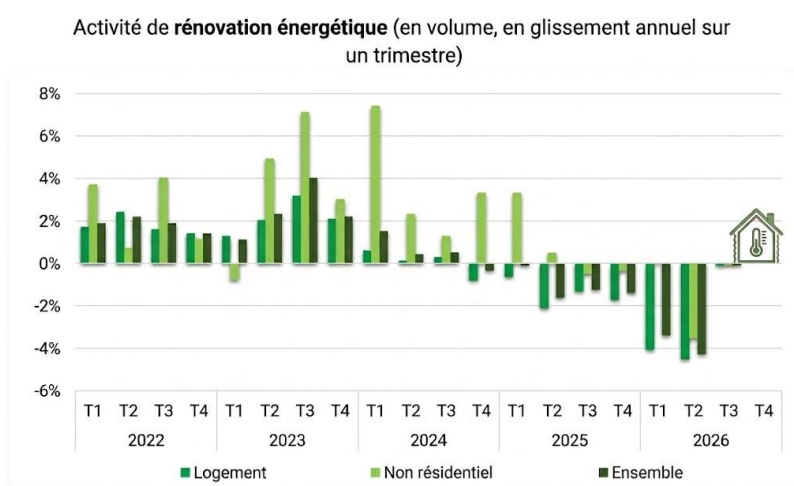


123RF

Lors de sa conférence de presse trimestrielle, le 15 septembre, la Fédération Française du Bâtiment a dressé un bilan sans appel : le logement neuf reste scotché à ses plus bas historiques et la rénovation énergétique enregistre sa pire chute depuis 2018. Un signal d'alarme pour les professionnels du génie climatique, à quelques semaines des arbitrages du PLF 2027.

Le logement neuf reste à un niveau historiquement bas. « Il n'y aura pas de relance sans logement », rappelle Frédéric Carré, président de la Fédération Française du Bâtiment, lors de sa conférence de presse sur la conjoncture et l'emploi du bâtiment, mardi 15 septembre. La tendance 2026 s'établit à 302 000 logements en rythme annuel, soit un rebond de +26,4% en glissement annuel. Mais ce volume reste plus de 50 000 unités en-deçà de la moyenne des quarante dernières années. Cette amélioration ne doit pas faire illusion estime le patron des entreprises du BTP. Les autorisations reculent déjà de 8 % sur les trois derniers mois, plombées par le collectif. Une rechute de l'activité est même anticipée pour 2027. Le non résidentiel neuf n'est pas mieux loti, avec des surfaces commencées qui stagnent à un niveau historiquement faible.

La rénovation énergétique, maillon le plus fragile



Sanstitre.jpg

FFB/Réseau des CERC

C'est sur le terrain de la rénovation énergétique que le signal est le plus préoccupant. Le recul atteint 4,3 % à prix constants entre les deuxièmes trimestres 2025 et 2026. Pour le seul logement, la chute s'établit à 4,5 %, la plus forte baisse enregistrée depuis la création de la série statistique en 2018, à l'exception de l'année 2020. Signe que le mal s'étend, le non résidentiel, qui avait jusqu'ici résisté, bascule lui aussi en territoire négatif, à -3,5 %. Le repli est homogène sur tout le territoire : chaque région affiche une baisse supérieure à 3 % sur ce segment.

« Les besoins sont immenses, c'est incompréhensible que ce secteur recule », s'étonne Frédéric Carré. Pour la FFB, l'explication est claire : les « mauvais signaux » envoyés depuis 2024 sur les aides à la rénovation énergétique expliquent l'essentiel du décrochage. Les rabotages successifs du Fond vert, conjugués aux annonces sur MaPrimeRénov', ont cassé la dynamique qui devait pourtant en faire « l'eldorado des prochaines années ». « C'est un abandon pur et simple », résume le président de la FFB.

Des entreprises sous pression

Sur le seul premier semestre 2026, le bâtiment a perdu 14 200 postes, dont 16 600 emplois salariés. La FFB anticipe une accélération sur le second semestre, avec 20 000 destructions d'emplois sur l'ensemble de l'année, et près de 60 000 sur quatre ans.

Face à ce constat, la FFB a fait du prochain projet de loi de finances le rendez-vous décisif, qu'elle présente comme celui de « la dernière chance pour le bâtiment ». Elle demande le maintien des engagements sur la rénovation énergétique, avec une reconduction de MaPrimeRénov', des CEE et du Fonds vert au niveau prévu par la loi de finances initiale 2026, sans nouveau rabotage : « tout changement brutal de norme arrête la production », soutient Frédéric Carré. Sur le plan réglementaire, la FFB demande un assouplissement des règles du Haut Conseil de stabilité financière, jugées trop restrictives sur le crédit immobilier, ainsi qu'une pause sur la RE2020, avec la suspension des marches réglementaires prévues en 2028 et 2031.

L'enjeu est double : annoncée comme le principal relais de croissance du secteur, la rénovation énergétique est aujourd'hui le segment qui décroche le plus vite. « C'est ahurissant que le gouvernement abandonne la rénovation énergétique », conclut Frédéric Carré.





Le BTP face au défi de la rénovation et de l'adaptation

Réunis à Chorges pour la journée annuelle de la fédération du BTP des Hautes-Alpes, élus, représentants de l'État et professionnels ont esquissé les contours d'un nouveau modèle d'aménagement. Vieillesse de la population, changement climatique, raréfaction du foncier et contraintes budgétaires placent la rénovation au cœur des priorités.

Longtemps, la vitalité d'un territoire s'est mesurée au nombre de logements construits, de routes ouvertes ou de zones d'activité aménagées. Pour Nicolas Chabrand, président de la fédération du BTP des Hautes-Alpes, cette époque laisse progressivement place à un autre cycle. Celui de la rénovation, de l'adaptation et de la transformation de l'existant. « Nos infrastructures, notre patrimoine et notre parc immobilier vieillissent. L'avenir passera par leur rénovation », a-t-il souligné devant les 300 professionnels réunis à Chorges, samedi 5 septembre. Une évolution qui n'est pas un recul, mais ouvre de nouveaux marchés aux entreprises.

Un territoire à adapter au vieillissement

Invité à décrypter les transformations de la société française, le politologue Jérôme Fourquet, directeur "opinion et stratégies d'entreprises" à l'Ifop, a replacé les Hautes-Alpes dans un paysage démographique bouleversé. La France serait entrée dans un « hiver démographique », marqué par la baisse des naissances et l'augmentation des décès. Une tendance particulièrement sensible ici où, selon les secteurs, les plus de 65 ans représentent 30 à 40 % de la population. Or, près de

neuf seniors sur dix souhaitent demeurer chez eux le plus longtemps possible.

Repenser les logements ou rapprocher les services constituent donc un chantier majeur pour les prochaines années. Le préfet des Hautes-Alpes, Philippe Bailbé, a lui aussi désigné la rénovation comme un « chantier d'avenir ». Plus de 10 000 logements seraient aujourd'hui vacants dans le département. Leur remise sur le marché permettrait de répondre à une partie de la demande sans consommer de nouveaux espaces.

Cette transformation est également imposée par le climat. Sécheresses, incendies, chutes de blocs, crues fragilisent les infrastructures et obligent les collectivités à anticiper davantage. « Reporter les travaux conduit souvent à devoir intervenir en urgence, pour un coût beaucoup plus élevé », avertit Nicolas Chabrand. Pour le président de la fédération, l'entretien des routes, des réseaux et des bâtiments publics ne doit plus être considéré comme une dépense secondaire, mais comme un investissement destiné à protéger le territoire. Les entreprises haut-alpines disposent, selon lui, de solides atouts. Habitues à travailler avec le relief, les conditions mé-

téorologiques et l'enclavement, elles ont développé des savoir-faire spécifiques. Cette expérience pourrait aussi être mobilisée pour préparer les Jeux olympiques de 2030 et construire des équipements capables de laisser un héritage durable.

« Des règles protectrices, mais pas pénalisantes »

La question des normes reste cependant au centre des préoccupations. Le sénateur Jean-Michel Arnaud a notamment évoqué les adaptations attendues dans le cadre de la loi Montagne 3 : « Nous avons besoin d'une législation protectrice, mais qui ne soit pas pénalisante pour le développement local », résume le parlementaire. Des assouplissements sont également envisagés pour faciliter certaines constructions en continuité des hameaux. Artisans, agriculteurs et habitants pourraient ainsi agrandir plus facilement leurs locaux ou adapter leur logement. Pour Jean-Michel Arnaud, préserver la montagne suppose aussi d'y maintenir une population permanente, capable d'y travailler, d'y élever ses enfants et d'y vieillir.

Entre protection des paysages, besoin de logements et maintien de l'activité, tous les intervenants ont finalement défendu le même

équilibre. « Rénover les Hautes-Alpes, ce n'est pas regarder vers le passé, conclut Nicolas Chabrand. C'est construire l'avenir. » ■



Trois tables rondes se sont succédé lors de cette journée. Photos Serge Moro-Sibilot

par Serge Moro-Sibilot



Fortes chaleurs : le nouveau risque réglementaire du BTP

Plus de 3 800 contrôles ont été menés par l'inspection du travail depuis le début de 2026. Le BTP doit désormais intégrer durablement le risque chaleur dans son organisation.



crédits : MHM55 via creative commons

Les fortes chaleurs deviennent un sujet de conformité pour les entreprises du bâtiment. Au 7 juillet 2026, l'inspection du travail avait réalisé plus de 3 800 contrôles depuis le début de l'année. Les interventions ne concernent pas uniquement le BTP. Elles couvrent les secteurs exposés aux températures élevées. Elles ont déjà conduit à 402 mises en demeure. Les principaux manquements portent sur l'évaluation du risque chaleur et l'aménagement des postes extérieurs. Cette mobilisation intervient un an après l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre réglementaire. Le décret du 27 mai 2025 a créé un chapitre spécifique du Code du travail consacré aux épisodes de chaleur intense. Les nouvelles dispositions s'appliquent depuis le 1er juillet 2025.

Le risque chaleur entre dans les obligations de prévention

Le décret impose aux employeurs d'évaluer les risques liés aux épisodes de chaleur intense. Ils doivent ensuite définir les mesures de prévention adaptées. Le dispositif s'appuie sur le système de vigilance de Météo-France. Le Code du travail distingue notamment les situations correspondant aux vigilances jaune, orange et rouge. L'employeur doit adapter l'organisation du travail lorsque les conditions l'exigent. Les mesures peuvent porter sur les horaires, les postes, les périodes de repos et les moyens permettant de limiter l'exposition. L'eau potable et fraîche doit être disponible en quantité suffisante. Le texte prévoit également des

dispositions particulières pour les travailleurs exposés sur les postes extérieurs.

Dans le bâtiment et le génie civil, une règle spécifique s'applique à l'eau. Lorsque l'installation d'eau courante est impossible, l'employeur doit mettre à disposition au moins trois litres d'eau potable et fraîche par jour et par travailleur. Le risque doit aussi être intégré aux documents de prévention propres aux chantiers. Le décret prévoit notamment sa prise en compte dans le plan général de coordination et, lorsque cela s'applique, dans le plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels doit également tenir compte de cette exposition. Le ministère indique que l'absence d'évaluation du risque chaleur figure parmi les principaux manquements relevés lors des contrôles de 2026. L'absence d'aménagement des postes de travail extérieurs constitue l'autre manquement fréquemment constaté. L'enjeu est donc moins de gérer ponctuellement une canicule que d'intégrer la chaleur dans la prévention habituelle des risques professionnels.

Des pouvoirs d'intervention distincts selon les situations

Le nouveau cadre ne crée pas pour autant un pouvoir général d'arrêt des chantiers au bénéfice de l'inspection du travail. Celle-ci dispose de plusieurs moyens d'action. Elle peut notamment adresser une lettre d'observations, mettre l'employeur en demeure de définir certaines mesures de prévention ou dresser un procès-verbal en cas d'infraction.

“Le Code du travail prévoit par ailleurs un pouvoir d'arrêt temporaire dans certaines situations de danger grave et imminent prévues par les textes.”

La chaleur ne constitue pas, à elle seule, un nouveau motif autonome d'arrêt temporaire des travaux par l'inspection. Il faut donc distinguer le risque chaleur des situations ouvrant spécifiquement ce pouvoir d'intervention.

Les préfets disposent d'un autre levier. En juin 2026, le ministère du Travail leur a demandé, dans les départements placés en vigilance rouge, de suspendre les chantiers entre 13 heures et 21 heures lorsque les conditions locales l'exigent. Plusieurs préfectures avaient alors pris des mesures de suspension. Des horaires de démarrage anticipés pouvaient également être prévus afin de déplacer l'activité vers les périodes les moins chaudes. L'employeur conserve aussi une responsabilité centrale. Il doit adapter les conditions de travail au niveau de risque constaté. Le salarié qui estime être confronté à un danger grave et imminent pour sa santé ou sa sécurité peut, dans les conditions prévues par le Code du travail, exercer son droit de retrait.

Un impact économique qui dépasse la seule masse salariale

Pour les entreprises du BTP, l'adaptation aux fortes chaleurs peut modifier l'organisation des chantiers. Un changement d'horaires peut déplacer certaines tâches vers le matin. Une suspension temporaire peut aussi modifier le calendrier d'intervention et la coordination entre les différents corps de métier. Le régime de chômage-intempéries constitue l'un des mécanismes permettant d'accompagner les arrêts de travail liés aux intempéries dans le secteur.

“L'intégration de la canicule dans ce dispositif permet, sous certaines conditions, de prendre en compte les périodes de forte chaleur dans l'indemnisation des salariés concernés.”

Ce mécanisme ne supprime toutefois pas les autres coûts liés à une interruption ou à une réorganisation d'un chantier. Les entreprises doivent continuer à gérer la planification, les approvisionnements, les sous-traitants et les délais contractuels. La prévention devient donc également un sujet d'organisation. Le ministère recommande notamment d'anticiper les épisodes de chaleur, d'adapter les horaires et de prévoir les mesures nécessaires avant leur survenue.

Un an après l'entrée en vigueur du nouveau cadre, les contrôles montrent que sa mise en œuvre reste un enjeu concret pour les entreprises. Avec plus de 3 800 contrôles réalisés au 7 juillet et 402 mises en demeure, l'inspection du travail maintient la pression sur l'évaluation des risques et l'adaptation des postes. Pour le BTP, la chaleur s'inscrit ainsi désormais dans le droit commun de la prévention des risques. La question n'est plus seulement de savoir s'il faut interrompre un chantier lors d'une canicule. Elle consiste aussi à démontrer que l'entreprise a anticipé le risque, adapté son organisation et mis en œuvre les mesures prévues par la réglementation.

par Le Nouvel Economiste



ECONOMIE ET EMPLOI DANS LE BTP

DECRYPTAGE—LE:LECOF:INDUSTRIE-SERVICES:IMMOBILIER-BTP

: LESECHOS.FR

Bâtiment : pourquoi le redémarrage n'a finalement pas eu lieu

La Fédération française du bâtiment s'attend désormais à un repli sectoriel de 0,3 % en 2026, alors qu'elle tablait, en mars, sur une croissance de 2,1 %. Pour la quatrième année de suite, l'activité va se contracter. Trois grands facteurs expliquent cette absence de redémarrage.

2026 ne sera pas l'année du renversement de tendance dans le bâtiment. La Fédération française du bâtiment (FFB), qui, en mars avait revu à la hausse ses prévisions de croissance pour le secteur, (tablant alors sur une croissance de +2,1 %) a annoncé, mardi, s'attendre finalement à un repli de 0,3 % du volume global des marchés de travaux pour l'année en cours (soit une diminution de 3 milliards sur une base de 195 milliards d'euros en 2025 en euros constants), après un recul (ajusté) de -4,9 % en 2025.

Le bâtiment enregistre de facto sa quatrième année consécutive de baisse d'activité, accusant une chute de 12,3 % sur quatre ans. Il « retombe au bas niveau de la fin des années 1990 », constate le nouveau président de la FFB, Frédéric Carré. Ce dernier avait prévenu dès sa première prise de parole, fin juin, que le rebond alors constaté n'était que « technique ». Ce redémarrage qui n'a pas eu lieu s'explique par la combinaison de trois facteurs.

1. La construction de logements moins forte que prévu

La FFB confirme la réalité d'un rebond de la construction de logements en 2026 avec la transformation en travaux des ventes et permis de construire de la fin 2024 et du début 2025. Sur l'ensemble de l'année, cette activité devrait ainsi progresser de 7,6 % (en chiffre d'affaires), à comparer à une baisse de 11,7 % l'an dernier. Mais, ce sursaut n'est pas à la hauteur des attentes, la fédération ayant pronostiqué, en mars, une hausse de 11,2 %.

Lire aussi :

EN CHIFFRES - « C'est la rechute » : les ventes des promoteurs immobiliers s'effondrent encore

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/cest-la-rechute-les-ventes-des-promoteurs-immobiliers-seffondrent-en-core-2250717>

« Les mises en chantier progressent, mais c'est un leurre éphémère », analyse son président. « Les résultats » du plan de relance de la construction de logements, dévoilé fin janvier par le Premier ministre, « ne sont pas là », poursuit Frédéric Carré. Avec un peu moins de 300.000

logements neufs désormais envisagés pour 2026, le rythme annuel de construction est non seulement inférieur à celui du plan gouvernemental (400.000 par an sur cinq ans) mais aussi aux besoins estimés (420.000). La crise du détroit d'Ormuz a torpillé l'amorce d'une reprise, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt alimentant l'attentisme des investisseurs.

2. Bureaux, bâtiments industriels... dans le non résidentiel, le repli persiste

En repli de 8,2 % en 2025, la construction neuve dans le non résidentiel - immobilier de bureaux, bâtiments industriels, agricoles, administratifs, hôtellerie - peine également à repartir. La FFB s'attend désormais à une érosion annuelle de 0,6 % alors qu'elle avait réitéré en mars une prévision de croissance de 0,5 %.

La fédération relève même une accélération du recul des surfaces autorisées au cours de la période mai-juillet pour certains segments de marché. Cela vaut pour les bureaux, les bâtiments agricoles et les locaux administratifs, ces derniers étant sujets à « une chute libre » depuis les dernières élections municipales (-43,1 % pour mai-juillet en comparaison à la même période de 2025).

3. Rénovation : l'activité continue de plonger

L'amélioration-entretien ne fait vraiment pas office de filet de sécurité alors que ce type de travaux représentait l'an dernier 60 % de l'activité globale des professionnels du bâtiment (du fait de la panne de la construction neuve). Son recul s'accroît, n'échappant pas à la morosité ambiante.

La FFB table désormais sur une baisse de 2,9 % pour 2026 et non plus de -0,5 %, après celle de 1,1 % l'an dernier. Là encore, la fédération relève une accélération de tendance à la fin du premier semestre avec un recul de -3,3 % au deuxième trimestre.

Ce septième trimestre consécutif de baisse est encore plus mauvais dans la rénovation énergétique : -4,3 % et même -4,5 % pour la rénovation énergétique du logement. Dans ce contexte, alors que bien des besoins sont à couvrir dans ce domaine aussi, la FFB fustige les revirements gouvernementaux relatifs au dispositif MaPrimeRénov', le soutien aux opérations de rénovation globale au détriment des « monogestes » (une opération simple, par exemple l'isolation du toit ou le changement de fenêtres). « Je déplore la vision du gouvernement », commente Frédéric Carré.

Lire aussi :

DECRYPTAGE - « Nous revenons quatre ans en arrière » : le bâtiment rattrapé par la flambée des prix avec la crise du détroit d'Ormuz
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/immobilier-btp/nous-revenons-quatre-ans-en-arriere-le-batiment-rattrape-par-la-flambee-des-prix-avec-la-crise-du-detroit-dormuz-2248366>

Dans ce contexte, alors que le renchérissement du gazole et des matériaux pèse sur les marges des entreprises, le président de la FFB appelle les pouvoirs publics à agir par le biais du projet de loi de finances pour 2027. Et sans passer par une loi spéciale.

Au passage, il préconise le renforcement du dispositif Jeanbrun en faveur de l'investissement locatif privé dans le logement mais aussi l'abaissement du « taux d'effort » pour les emprunts immobiliers (qui limite le montant que l'on peut emprunter en fonction de ses revenus).

Une invitation d'autant plus urgente à ses yeux, que la situation de l'emploi se dégrade dans le secteur du bâtiment, avec une prévision de perte de 20.000 postes en 2026, après 17.000 l'an dernier.

La suite ne porte pas à l'optimisme : pour Frédéric Carré, « 2027 est quasiment écrite » s'agissant du logement neuf au vu de la chute des ventes des promoteurs et du nombre de permis de construire ces derniers mois. Selon lui, dans le non résidentiel, on s'oriente aussi vers une baisse des surfaces commencées.

par Christophe Palierse



L'industrie française fragilisée par la flambée des prix du pétrole et du gaz

Chimie, plasturgie, fabrication d'engrais... La poursuite du blocage du détroit d'Ormuz et la hausse des tarifs de l'énergie mettent sous tension de nombreuses filières.

Huit mois après le début du conflit au Moyen-Orient, le choc inflationniste sur les prix de l'énergie est bel et bien là. L'espoir d'un retour à la normale nourri avant l'été par l'annonce d'un accord-cadre de cessez-le-feu entre les Etats-Unis et l'Iran a été de courte durée. Les hostilités, qui ont repris ces dernières semaines avec de nouvelles frappes dans la région, rendent les approvisionnements et le transit commercial dans le détroit d'Ormuz toujours très fragiles.

Les prix de l'énergie, eux, sont à la hausse. Le cours du baril de Brent, la référence en Europe, a dépassé, le 9 septembre, la barre symbolique des 100 dollars (86 euros), contre 80 dollars à la mi-juin, après l'annonce de l'accord-cadre, et 70 dollars avant le conflit en février. De même, le prix du gaz naturel est à son plus haut depuis 2023, autour de 75 euros le mégawattheure, contre 45 euros à la mi-juin et 30 euros en février.

Cette inflation a des effets sur les coûts de production de nombreuses industries en Europe, notamment en France. Certaines filières sont particulièrement touchées, comme la chimie et l'agriculture, très consommatrices de gaz naturel. Dans les engrais azotés, le gaz ne sert pas seulement à produire de la chaleur, il apporte aussi l'hydrogène nécessaire à la fabrication d'ammoniac, la molécule de base des engrais. La hausse du prix du gaz augmente donc à la fois le coût énergétique global et celui de l'intrant chimique essentiel. La même logique frappe plusieurs filières chimiques qui utilisent du gaz pour fabriquer des produits intermédiaires.

Flambée des primes d'assurance

Même si l'on reste encore loin du pic de plus de 300 euros le mégawatt-heure atteint en 2022 après le début de la guerre en Ukraine, plusieurs économistes n'écarteront pas une hausse à prévoir de 100 à 150 euros le mégawatt-heure si les perturbations dans le détroit continuent durant l'hiver, alors que les stocks de gaz en Europe sont à leur niveau le plus bas depuis dix ans.

Privés d'une partie de leurs approvisionnements en provenance du Moyen-Orient, obligés d'acheter à prix fort et avec des délais de livraison plus longs, auxquels s'ajoute la flambée des primes d'assurance pour risque de guerre, les sites pétrochimiques européens sonnent l'alarme. Le Conseil européen de l'industrie chimique a alerté durant l'été sur la dégradation des marges d'exploitation en Europe, en rappelant que le

gaz naturel européen s'échange à des prix trois fois supérieurs à ceux pratiqués aux Etats-Unis.

En France, Polyvia, le syndicat de la plasturgie et des composites, a interpellé, dès la fin d'août, les candidats à la présidentielle, huit mois avant l'élection d'avril 2027, en soulignant que producteurs et transformateurs sont confrontés à une crise d'ampleur, qui s'additionne à celle provoquée de longue date par la concurrence chinoise dans leurs secteurs. « En dix ans, le déficit commercial de l'Union européenne avec le reste du monde sur les composants et produits en plastique a été multiplié par huit », a précisé, le 28 août, l'organisme, ajoutant que, « dans le même temps, la part de l'Europe dans la production mondiale de résines plastiques est passée de 22 % en 2006 à 12 % en 2024 ».

Face à ce décrochage industriel, les professionnels appellent à mettre en place des mesures de protection, comme la préférence européenne dans la commande publique.

Surcapacités chinoises

La crise déborde largement le cadre de la seule plasturgie : le blocage du détroit raréfie également l'hélium du Qatar, indispensable au refroidissement des appareils d'imagerie par résonance magnétique dans les hôpitaux et à la fabrication des semi-conducteurs, tout comme l'aluminium primaire en provenance des Emirats arabes unis et de Bahreïn, essentiels à l'aéronautique et au BTP.

Pour France Chimie aussi, « des mesures efficaces sont toujours attendues pour sécuriser les filières stratégiques européennes », alors que la crise au Moyen-Orient est en train d'« illustrer la fragilité des chaînes d'approvisionnement européennes ». « Les conséquences sont insoutenables pour les engrais et la pétrochimie, les filières en aval (chimie fine, production de polymères) se retrouvent en grande difficulté, alors que les prix du gaz n'ont pas augmenté en Amérique du Nord et en Russie », souligne la fédération des industriels du secteur.

Le gouvernement, qui a prolongé les aides pour le carburant mises en place en avril pour les routiers et les pêcheurs, a débloqué de nouveaux fonds durant l'été pour les agriculteurs. Pressé par les syndicats agricoles, il a ouvert en urgence, le 1er août, un « guichet engrais » de 107 millions d'euros permettant aux agriculteurs de bénéficier, pour les commandes passées entre le 1er juin et le 30 septembre, d'une aide plafonnée de 50 euros par tonne d'engrais azoté simple achetée, majorée de 20 euros pour les plus gros consommateurs.

La poursuite du conflit dans le golfe Persique agit donc comme un frein massif à l'ensemble de la croissance européenne, déjà atteinte par les surcapacités industrielles chinoises et les droits de douane imposés aux exportations par l'administration Trump. Au point que, pour la France, la Banque de France et l'Insee ont révisé à la baisse en septembre leurs prévisions de croissance pour la fin de l'année 2026, se rapprochant du seuil de stagnation, voire du risque de récession, selon certains économistes.

par Bastien Bonnefous



VIE PROFESSIONNELLE

: LEFIGARO.FR

« Des emplois concrets, où l'on se sent utile » : notre palmarès des métiers de plein air les mieux rémunérés

EXCLUSIF - Nous avons passé au crible les salaires du secteur privé pour les métiers qui s'exercent entièrement ou en partie en extérieur. Certaines professions affichent des rémunérations particulièrement attractives.



Certains métiers en extérieur affichent des rémunérations qui n'ont rien à envier à celles des bureaux. [palmares_1920_1789120015111.jpg](#)

Certains métiers en extérieur affichent des rémunérations qui n'ont rien à envier à celles des bureaux.

Contrairement aux clichés, travailler en extérieur n'oblige pas à tirer un trait sur une bonne paie. Concilier plein air et rémunération correcte, voire franchement attractive, est en effet possible. Sur l'eau, en forêt, dans les vignes, ou encore dans les chantiers ou les exploitations agricoles... Dans ce classement, *Le Figaro* s'est intéressé aux salariés du secteur privé qui travaillent entièrement ou en partie dehors, en comparant les salaires médians pour chaque catégorie de métiers. Les résultats sont sans appel: certaines professions en plein air affichent des rémunérations qui n'ont rien à envier à celles des bureaux. Face à l'essor de l'IA, un étudiant sur deux craint que les algorithmes remplacent leur futur métier, selon un sondage OpinionWay. Travailler dehors est alors perçu comme un gage de sécurité. Les professions exer-

cées en extérieur attirent des jeunes en quête de concret, mais aussi les actifs qui envisagent une reconversion loin d'un "open space" et d'un quotidien sédentaire. Reste que cette liberté a ses revers : contraintes météo, horaires décalés, déplacements fréquents, pénibilité, risques ou responsabilités font souvent partie de l'envers du décor. Ce qui explique, dans certains cas, des niveaux de salaires élevés. Découvrez notre classement et consultez toutes les données

Prendre le large en tant qu'officier dans la marine marchande

Les officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande exercent un métier exigeant, rythmé par les embarquements et l'éloignement, mais qui conjugue grands espaces, perspectives de voyage et rémunération confortable: leur salaire médian atteint 4600 euros nets par mois, selon l'Insee.

«Il existe deux grands types de navigation, explique Emmanuel Chalard, secrétaire général de la Fédération des officiers de la marine marchande CGT. Celle dite au long cours, avec du cabotage international, et une autre, plus nationale. Notre rôle est de desservir les passagers, les marchandises et de faire du service comme du remorquage portuaire, ou des travaux comme la pose ou l'entretien de câbles, ou encore de l'assistance aux plateformes pétrolières et gazières en mer.» Il est aussi possible de faire de la prospection océanographique, avec toute une activité d'exploration maritime, détaille-t-il.

Paradoxalement, c'est dans la navigation de cabotage national qu'on passe le plus de temps au grand air, explique-t-il, avec des traversées plus courtes, des transports de passagers, ou des dessertes des îles. Tout ne se fait pas en extérieur cependant. Dans certains cas, *«c'est un métier plus exotique que de plein air, sur un remorqueur notamment. Mais c'est sûr qu'on voit du pays»*, sourit Emmanuel Chalard. *«Les officiers n'ont pas forcément vocation à être sur le pont, contrairement aux marins, qui vont assurer tout l'entretien extérieur du bateau, ainsi que les manœuvres au port.»*

Pour embrasser cette carrière, *«la voie royale, c'est l'école nationale supérieure maritime (ENSM)»*, souligne le secrétaire général. *«D'autres filières, dites monovalentes, permettent de choisir d'être au pont ou à la machine par exemple. Cela s'apparente à un cursus de formation professionnelle. On va gravir les échelons petit à petit dans sa carrière.»* Côté recrutement, le métier est en tension et recrute, précise le capitaine. *«Ce qui fait la difficulté de notre métier ce sont les heures de travail, l'éloignement, l'absence de planning fixe. La durée d'embarquement peut aller d'une semaine à trois mois.»*

Docker, un métier physique sur les ports

Le docker s'occupe de charger ou décharger les cargaisons au départ ou à l'arrivée des navires dans les ports de marchandises. *«Le métier a la réputation d'être fermé, mais il est ouvert»*, assure John Barzman, professeur émérite d'histoire contemporaine attaché à l'Université Le Havre Normandie et auteur du livre *Les dockers du Havre, de la Révolution à nos jours*. Si c'est encore une des rares professions à être quasi exclusivement masculine, en juin dernier au Havre *«les patrons ont annoncé avec le syndicat que les femmes pourront être embauchées»*. Par

ailleurs, *«beaucoup de nouveaux emplois ont été créés en raison de la fabrique des éoliennes en mer»*, continue l'historien.

La formation du docker est généralement prise en charge par les centres de formation de manutention portuaire et elle dure quelques jours, précise le site du Centre de Ressources national du Réseau Information Jeunesse (CIDJ). Un certificat de qualification professionnelle (CQP), qui sera validé par un jury reste nécessaire pour exercer le métier.

Le docker gagne un salaire médian de 3799 euros, primes comprises, selon l'Insee. *«Certains s'indignent que les dockers soient mieux payés que les professeurs même s'il n'y a pas de formation»*, continue John Barzman. *«Pendant longtemps ils ont été très mal payés, la rémunération élevée s'explique en partie par le fait que c'est un métier très pénible et dangereux, il y a encore beaucoup d'accidents»*. Même s'il n'y a pas de diplôme, *«l'apprentissage se fait tout au long de la carrière»*, ajoute-t-il. *«Au début du siècle les dockers étaient très exploités, c'est pourquoi à partir de 1929 ils ont établi un syndicat auquel tous se sont syndiqués, et ont ainsi obtenu des conditions meilleures. Cela a été confirmé par la loi de 1947.»*

La profession n'est en effet pas sans risques, les opérations impliquent une concentration et une précision dans le transbordement des marchandises qui peuvent faire plusieurs tonnes. Malgré la mécanisation, le métier reste très physique, note le site du Centre de Ressources national du Réseau Information Jeunesse (CIDJ).

Piloter les travaux sur le terrain dans le BTP

Parmi les métiers les mieux rémunérés du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) s'exerçant en extérieur, ceux d'ingénieurs travaux et chefs de chantier cadres figurent en tête, avec un salaire médian de 3640 euros, selon l'Insee. Or, l'essor de l'IA ouvre de nouvelles perspectives pour le secteur. La construction des data centers explose, et, avec elle, les besoins en main-d'œuvre. Pour preuve, les besoins d'investissement cumulés en infrastructure des data centers en France sur la période 2025-2035 atteindraient environ 43 Md€ selon la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Pour piloter ces chantiers, le conducteur de travaux va être assisté d'un chef de chantier, qui est responsable de l'exécution: *«Le chef de chantier assure au quotidien l'organisation et la coordination générale du chantier, il est l'adjoint direct du conducteur de travaux»*, explique Anne Claude Coudevylle-Carette, chargée de mission formation initiale et enseignement supérieur au sein de la FNTP.

Dans les deux cas, l'autonomie, la capacité à prendre des décisions et le leadership sont déterminants, avec une part importante d'encadrement des équipes. *«Ce sont des professions avec de l'autonomie et des responsabilités»*, précise Julie Leroy, directrice de la formation et responsable du pôle social à la FNTP. Loin d'être coupés des évolutions du secteur, ces postes intègrent beaucoup d'innovation, telle que la mécanisation ou la robotisation, détaille la FNTP.

«Être conducteur de travaux, c'est exercer un métier très polyvalent», résume Julie Leroy. *«Cela demande des connaissances techniques, du leadership et un fort aspect commercial car on est en contact avec le client»*. Les connaissances juridiques sont aussi fortement recherchées. En effet, *«chez les conducteurs de travaux, la réglementation occupe une place de plus en plus importante»*, afin de respecter les obligations environnementales notamment, indique-t-elle.

Pour accéder à ce type de métier, les parcours restent variés. *«C'est un domaine qui est très ouvert»*, explique Anne Claude Coudeville-Carette. Pour devenir chef de chantier, les formations de niveau Bac+2 sont les plus courantes: elles concernent la moitié d'entre eux. 40% sont titulaires d'un Bac ou Bac pro et 10% d'un CAP ou BEP, selon la FNTF. Un BTS Travaux public ou encore une licence professionnelle peuvent donc y conduire. Quant aux conducteurs de travaux, la majorité (56%) a un BAC+2, et environ un tiers (30%) un BAC +3 au moins. Ils ont un statut d'ingénieur, et passent par des écoles spécialisées en génie civil comme l'ESTP, ou encore l'ESITC Paris ou Metz par exemple. L'évolution de carrière est aussi possible: *«En arrivant dans l'entreprise, on peut être assistant chef de chantier, puis évoluer pour devenir chef de chantier ou conducteur de travaux»*, explique Anne Claude Coudeville-Carette. Ces fonctions imposent une présence régulière sur les chantiers, ce qui implique de nombreux déplacements. Mais *«ce sont des métiers concrets, où l'on se sent utile, avec un vrai sentiment d'accomplissement, car on visualise ce qu'on a construit»*, conclut Sophie Leroy.

Méthodologie

Nous avons croisé une liste de métiers "au contact de la nature" initialement fournie par France Travail puis enrichie, avec la catégorie socio-professionnelle en vigueur correspondante (source INSEE : PSC-ESE 2017). Nous avons ensuite classé ces métiers en fonction de leur salaire net médian (Base Tous salariés 2024 de l'Insee), et sélectionné les 25 premières catégories de métiers. Les professions citées dans les tableaux sont donc celles mentionnées par l'Insee, qui les a classé comme «professions les plus typiques» ou «professions assimilées», dans la PCS -ESE 2017.

En plus du salaire médian, nous avons indiqué l'éventail des rémunérations. En effet, l'Insee donne le détail des déciles des salaires mensuels nets en équivalent temps plein en 2024. Pour chaque catégorie d'emploi, nous avons retenu le premier décile (D1), c'est-à-dire le salaire au-dessous duquel se situent 10% des salaires, et le neuvième décile (D9), le salaire au-dessous duquel se situent 90% des salaires.

Les données salariales datent de 2024. Ce sont celles du secteur privé, primes comprises. Elles sont produites à partir de déclarations administratives des employeurs.

Le classement retient les professions dont l'exercice se déroule principalement ou en partie à l'extérieur. Certains métiers ne sont pas présentés, comme ceux d'archéologue ou de chefs d'exploitations (agriculteurs notamment) faute de données sur le salaire médian. Les professions avec des effectifs trop faibles ou très majoritairement exercées dans le secteur public ont par ailleurs été exclues du champ.

par Louise De Maisonneuve



: BATIRAMA

Bâtiment : le rebond de 2026 était un mirage, la FFB redoute le pire pour 2027

La FFB abaisse sa prévision pour 2026 et anticipe désormais un recul de 0,3 % de l'activité du bâtiment. Logement neuf, rénovation, emploi et trésoreries se dégradent. 2027, année noire ?

La Fédération française du bâtiment abaisse sa prévision pour 2026 et anticipe désormais un recul de 0,3 % de l'activité du bâtiment en volume, ainsi qu'elle l'a annoncé lors de sa conférence de presse de rentrée – ce mardi 15 septembre 2026.. Tous les principaux marchés se dégradent, tandis que les entreprises voient leurs marges se contracter et que l'emploi continue de reculer : " le bâtiment va mal, voire très mal, tous les segments de notre activité sont dans le rouge ", a relevé Frédéric Carré, le président de la FFB

Pour la Fédération, le projet de loi de finances 2027 devra impérativement soutenir le logement, la rénovation et l'investissement.

Le rebond du logement neuf ne résiste pas aux indicateurs avancés

Le logement neuf constitue le principal point d'alerte . Certes, les mises en chantier affichent encore une progression de 26,4 % sur les sept premiers mois de 2026 par rapport à la même période de 2025. Mais cette hausse intervient après plusieurs années d'effondrement et ne traduit pas, selon la FFB, une véritable reprise du marché.

En rythme annuel, seulement 302 000 logements sont actuellement commencés. Le niveau reste ainsi plus de 50 000 unités sous la moyenne des quarante dernières années. La Fédération estime par ailleurs que le volume annuel devrait repasser sous les 300 000 logements en 2026, très loin des quelque 420 000 logements nécessaires pour répondre aux besoins identifiés.

Les autorisations de construire reculent de 8 % sur les trois derniers mois à fin juillet, avec une chute particulièrement marquée dans le collectif (- 16,6 %). Sur sept mois, elles stagnent déjà (- 0,2 %). Le mouvement est également visible en amont. Les ventes des promoteurs reculent de 2,9 % au premier semestre 2026, après une baisse de 34,1 % entre 2022 et 2025. Les ventes aux particuliers restent proches de leurs plus bas historiques , tandis que les ventes aux investisseurs institutionnels diminuent de 8,3 %. Dans le même temps, les mises en vente nouvelles destinées aux particuliers chutent de 13,2 %. Autre signal d'alarme : après leur rebond de 2025, les ventes de maisons individuelles se retournent à leur tour. Elles diminuent de 5,8 % sur les sept premiers mois de 2026 et même de 19,3 % sur les trois derniers mois.

Pour la FFB, le diagnostic est limpide : le rebond des mises en chantier observé en 2026 repose sur des autorisations et des décisions prises antérieurement. Il ne préfigure pas une nouvelle phase de croissance. La dégradation des ventes, des permis et du crédit immobilier laisse au contraire présager un nouveau recul des mises en chantier en 2027. "2027 est déjà quasiment écrit, raison pour laquelle il faut réagir très rapidement" a averti Frédéric Carré, ici en photo. © PP

La production de crédit immobilier destinée au neuf à destination des ménages recule ainsi de près de 20 % sur un an à fin août. Les taux des crédits immobiliers atteignent 3,31 % en moyenne en juillet-août, tandis que la remontée des taux obligataires et le nouveau resserrement monétaire de la BCE font craindre une poursuite de la dégradation.

Dès lors, la FFB estime que l'objectif de 2 millions de logements supplémentaires d'ici 2030, inscrit dans le plan "Relance logement", ne pourra pas être atteint dans ces conditions. " On continue de s'enfoncer dans la crise, on est en train de dévisser et on ne sait pas jusqu'où on va aller ", a de nouveau alerté Frédéric Carré.

Le constat n'est guère plus favorable pour le non-résidentiel neuf : les surfaces commencées ne progressent que de 1,2 % sur les sept premiers mois de l'année, à un niveau annuel d'environ 21 millions de m². Plus inquiétant encore, les autorisations reculent de 6,7 % sur un an. Les locaux administratifs s'effondrent de 29,9 %, notamment sous l'effet du contrecoup des élections municipales et du ralentissement des nouveaux projets des collectivités. Et les autres segments ne compensent pas cette baisse ... Pour la FFB, la commande publique ne joue donc plus son rôle contracyclique. Le mouvement devrait conduire à une nouvelle baisse des surfaces commencées puis de l'activité du non-résidentiel neuf en 2027. © PP

La rénovation énergétique décroche à son tour

Le retournement est désormais également manifeste dans l'amélioration-entretien, qui représente environ 60 % de l'activité du bâtiment. Au deuxième trimestre 2026, l'activité recule de 3,3 % sur un an en volume. Il s'agit du septième trimestre consécutif de baisse, avec - 3,1 % dans le logement et - 3,7 % dans le non-résidentiel.

La situation est encore plus dégradée dans la rénovation énergétique puisque l'activité chute de 4,3 % sur un an, dont - 4,5 % pour le logement. Il s'agit, hors période Covid, de la plus forte baisse enregistrée depuis le début de la série en 2018. Le non-résidentiel, qui résistait jusque-là, bascule également dans le rouge avec un recul de 3,5 %. La FFB pointe notamment les effets des incertitudes entourant les aides à la rénovation énergétique et le raboutage du Fonds vert. Avec 3,9 millions de passoires énergétiques les besoins en rénovation énergétique sont immenses, c'est incompréhensible que ce segment baisse ", explique Frédéric Carré.

Les perspectives ne permettent pas d'espérer un redressement rapide : les chefs d'entreprise interrogés par le réseau des CERC anticipent en-

core une baisse de 2,8 % de l'activité entre les troisièmes trimestres 2025 et 2026.

Les entreprises perdent sur tous les tableaux

À la baisse d'activité s'ajoute désormais une pression accrue sur les coûts. Entre février et juin, le poste "matériaux" a augmenté de 4,3 %, soit 3,3 fois plus vite que l'inflation générale. Certains produits affichent des hausses bien plus fortes :

- + 35 % pour le bitume et le gazole non routier ;
- Plus de 20 % pour le gazole à la pompe, les produits PVC et les plastiques alvéolaires ;
- Et près de 10 % pour les profilés en matière plastique, les produits acier et les panneaux en bois.

Cette situation pèse directement sur les marges, alors que les entreprises ont de plus en plus de difficultés à répercuter ces hausses à leurs clients. Le taux de marge opérationnelle dans la construction a ainsi perdu 1,5 point depuis la fin de 2025 . Les délais de paiement restent également préoccupants. Ils dépassent toujours leur moyenne de long terme aussi bien pour les clients publics que privés, alors que les trésoreries sont déjà fragilisées par le recul de l'activité comme la hausse des coûts.

Les défaillances diminuent légèrement, de 4 % sur les huit premiers mois de 2026, mais restent à un niveau élevé. La FFB table sur environ 12 000 entreprises concernées sur l'ensemble de l'année. Surtout, le mouvement touche désormais davantage les entreprises structurées : les procédures collectives progressent de 30 % pour les entreprises de 20 à 49 salariés et de 21,1 % pour celles de 50 salariés et plus.

20 000 emplois menacés en 2026

L'emploi constitue l'autre conséquence directe de cette dégradation : le bâtiment a perdu 14 200 postes au premier semestre 2026 par rapport au premier semestre 2025, dont 16 600 salariés. Le recul des salariés et de l'intérim n'est que partiellement compensé par la progression de 5 900 travailleurs non salariés. Sur un an, l'emploi total dans le bâtiment recule de 0,9 %, soit 15 200 postes au deuxième trimestre.

La FFB anticipe désormais une accélération du mouvement au second semestre, qui porterait les pertes à 20 000 postes sur l'ensemble de 2026. Sur quatre ans, près de 60 000 emplois auraient ainsi disparu dans le secteur. © PP

La Fédération alerte également sur la situation des jeunes et des alternants, dont l'emploi recule davantage dans un contexte où les entreprises anticipent une baisse de 16,4 % de leurs embauches en 2026, contre 6,5 % pour l'ensemble de l'économie.

Les propositions de la FFB pour sortir de la crise

Pour la Fédération, le projet de loi de finances 2027 constitue désormais le principal levier afin d'éviter une nouvelle dégradation. Elle demande notamment :

- l'amélioration du dispositif "Jeanbrun", notamment dans l'existant, ainsi que son extension à la maison individuelle neuve ;
- Le lancement de l'Anru III pour soutenir le renouvellement urbain ;
- L'absence de nouveau rabotage du PTZ et de relèvement de la RLS ;
- Le maintien des engagements budgétaires en faveur de MaPrimeRénov', des certificats d'économies d'énergie et du Fonds vert ;
- L'assouplissement des règles du Haut Conseil de stabilité financière, notamment du plafond de taux d'effort de 35 %, afin de faciliter l'accès au crédit immobilier ;
- La suspension des prochaines étapes de la RE2020 prévues en 2028 et 2031, le temps notamment de mieux prendre en compte le confort d'été ;
- Le maintien d'un budget stable pour l'apprentissage et les aides associées ;
- Une mise en œuvre de la facturation électronique adaptée aux spécificités du bâtiment, notamment aux acomptes, situations de travaux, retenues de garantie et sous-traitance ;
- Et, enfin, une refonte de la REP bâtiment, que la FFB juge trop coûteuse et insuffisamment efficace.

La Fédération demande également que les négociations autour du prochain cadre quinquennal d'Action Logement privilégient l'investissement dans les territoires, dans le neuf comme dans la rénovation. Enfin, Frédéric Carré compte sur le projet de loi de finances 2027 pour apporter de nouvelles mesures de soutien au secteur. Satisfait que " le logement s'invite dans les débats pour la présidentielle ", le président de la FFB entend par ailleurs rencontrer l'ensemble des candidats.

Source : batirama.com / Laure Pophillat / © PP



<https://www.batirama.com/images/article/110544-Conf presse FFB.jpg>



<https://www.batirama.com/scaled/983/755/1/2026/09/16/170335/images/article/110544-conf-presse-ffb.jpg>



<https://staticb3.batirama.com/scaled/728/90/0/2026/09/08/103515/images/banniere/3215-batimat-728x90-1-.jpg>



<https://staticb3.batirama.com/images/FFB%2C%20PP.jpg>



<https://staticb3.batirama.com/images/FFB%2C%20PP2.jpg>



[https://staticb3.batirama.com/images/IMG_20260915_092513%20\(002\).jpg](https://staticb3.batirama.com/images/IMG_20260915_092513%20(002).jpg)

par *Laure Pophillat*



Logement neuf, rénovation énergétique : le secteur du bâtiment s'enfonce dans la crise

La FFB et la Capeb tirent la sonnette d'alarme : construction neuve en chute, rénovation énergétique en recul, emplois supprimés. Les deux fédérations professionnelles attendent des réponses dans le budget 2027.

Les mises en chantier de logements neufs devraient tomber à moins de 300 000 unités en 2026.

La rénovation énergétique affiche une baisse de 4,3 %, pénalisée par les changements de MaPrimeRénov'.

FFB et Capeb anticipent la suppression de plus de 32 000 emplois dans le secteur en 2026.

Document réservé à l'usage exclusif de l'abonné AB143990

LUDOT GENEVIEVE - SYNTHESE & MEDIAS

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du Droit de Copie (CFC).

La situation économique de la filière du bâtiment en France demeure très critique en cette rentrée de septembre 2026. La Fédération française du bâtiment (FFB) et la Confédération des artisans du bâtiment (Capeb) continuent d'interpeller le Gouvernement face à une « crise dont on ne voit pas le bout », prévient, ce mardi 15 septembre, Frédéric Carré, président de la FFB. La conjoncture du deuxième trimestre 2026 confirme en effet la fragilité persistante du secteur. L'activité de l'artisanat du bâtiment a reculé de 1,5 % sur un an, « enregistrant ainsi un 13^{ème} trimestre consécutif de baisse », a indiqué, le 2 septembre, la Capeb.

De son côté, la FFB retient dorénavant un effritement de 0,3 % du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment sur l'ensemble de 2026, « hors effet prix ». Sur quatre ans, la baisse atteindrait 12,3 %, ramenant l'activité à son plus bas niveau depuis la fin des années 1990, selon ses calculs.

Dans le logement neuf, les mises en chantier devraient s'établir à un peu moins de 300 000 unités en 2026, estime la FFB. Soit « très loin des 420 000 logements » nécessaires par an pour répondre aux besoins estimés par le ministère du Logement. « L'objectif des 2 millions de nouveaux logements d'ici 2030 prévus dans le plan "Relance logement" ne sera pas atteint », regrette Frédéric Carré. Dans le neuf, la Capeb relève aussi une activité en baisse de 1,5 %, contre -2,5 % au trimestre précédent.

La rénovation énergétique périlise

« Il y a un abandon du Gouvernement ahurissant de la rénovation énergétique » Autre secteur qui périclité : la rénovation énergétique , où les changements successifs des dispositifs comme MaPrimeRénov', ainsi que la complexité des démarches et les délais de versement des aides fragilisent les entreprises et leurs trésoreries. Selon le président de la FFB, le secteur de l'amélioration-entretien, qui pèse 60 % de l'activité du bâtiment, a reculé de 3,3 % en volume entre les deuxièmes trimestres 2025 et 2026. Il précise que « ce septième trimestre consécutif de baisse » touche aussi bien le logement que le bâtiment non résidentiel. La chute du marché est plus importante en rénovation énergétique qui affiche une baisse de 4,3 %, et même -4,5 % pour le logement. « Même le non résidentiel, qui résistait jusque-là, fléchit, à -3,5 % », déplore Frédéric Carré. « Il y a un abandon du Gouvernement ahurissant de la rénovation énergétique alors qu'il y a plus de trois millions de passoires thermiques et que les épisodes de canicule augmentent », dénonce ce dernier. Il critique notamment la suppression de travaux monogestes aidés par MaPrimeRénov' qui « défavorise les foyers les plus faibles »

Même son de cloche de la part de la Capeb qui a aussi fait part d'un recul de l'activité d'entretien-amélioration de 1,5 %, après -1 % au trimestre précédent. Or, ses prévisions, établies en début d'année, anticipaient encore, pour 2026, une évolution de l'activité « comprise entre -0,5 % et +0,5 % », s'inquiète Jean-Christophe Répon, président de l'organisation professionnelle.

De fortes attentes sur la loi de finances pour 2027

Dans le cadre du budget pour 2027, le président de la FFB demande donc, dans l'immédiat, le maintien des engagements sur les aides MaPrimeRénov' et les certificats d'économies d'énergie (CEE) ainsi que le Fonds vert au niveau de la loi de finances initiale de 2026. « Il faut retrouver de la visibilité, un cap et une stratégie claire dans le domaine », plaide-t-il également. La Capeb appelle notamment les pouvoirs publics à ramener la TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation, y compris ceux liés aux aléas climatiques.

Les deux organisations professionnelles alertent, en outre, sur les conséquences de la hausse actuelle des prix de l'énergie et des matériaux qui impacte leur activité. La FFB prévoit, par ailleurs, la destruction supplémentaire de 20 000 emplois en 2026, tandis que la Capeb recense, en un an, environ 12 000 emplois supprimés.

Pour tenter de remédier à cette crise, la FFB et la Capeb attendent les arbitrages de la loi de finances pour 2027. Frédéric Carré espère son vote en fin d'année. Il place aussi ses attentes dans le projet de loi pour la relance du logement examiné au Parlement. Un texte « qui inclut l'Anru 3 et prévoit aussi l'accélération des projets d'aménagement locaux ».

Le logement devrait d'ailleurs occuper une place centrale à l'élection présidentielle de 2027. La FFB et la Capeb vont évidemment porter leurs demandes auprès des candidats.

Article publié le 15 septembre 2026

https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/48520_reseaux_sociaux.jpg

https://www.actu-environnement.com/images/illustrations/news/48520_reseaux_sociaux.jpg

© Anthony PELLIEUX La FFB dénonce un abandon de la politique de la rénovation énergétique.

par Anthony Pellieux





« Si le BTP tombe, c'est le chômage qui remonte en flèche »

Créée en 1937, l'entreprise de BTP Dufraigne est un fleuron de l'économie locale. À sa tête depuis 2018, Charles-Henri Dufraigne lui a donné un nouvel élan. Néanmoins, après plusieurs années de forte croissance, le chef d'entreprise s'apprête à faire face à un ralentissement de l'activité.

« C'est toujours quand on est en bas du mur qu'on voit le mur, mais on va y arriver, on y arrive toujours. » Charles-Henri Dufraigne, à la tête de l'entreprise familiale de BTP éponyme, est positif mais lucide. « En ce moment, on cherche de nouveaux chantiers pour la fin d'année ; avec la diminution des subventions publiques, on s'attend à des mois plus difficiles. » Pour rebondir, le dirigeant valorise l'expertise technique pointue de sa société tout en soulignant le poids que représente ce secteur d'activité dans l'économie nationale.

« Quand 1 euro est dépensé dans le BTP, ce sont 10 euros de retombées économiques »

Pour le chef d'entreprise, les pouvoirs publics se doivent de soutenir ce secteur d'activité notamment par le biais des subventions. « Si le BTP tombe, c'est le chômage qui remonte en flèche. Nous sommes un des rares métiers qui n'est pas délocalisable, et où la part de la main-d'œuvre représente 30 % du prix, là où dans l'industrie elle n'est que de 10 %. » Le trentenaire, souvent

en prise avec la fédération nationale, étaye ses arguments par des chiffres nationaux. « Quand 1 euro est dépensé dans le BTP, ce sont 10 euros de retombées économiques à l'échelle locale dépensés en restauration, en hôtellerie pour les chantiers qui ne sont pas sur place, mais aussi dans des garages pour l'entretien des véhicules... »

Aujourd'hui, l'objectif est le maintien du chiffre d'affaires. « On sort d'une période de croissance donc maintenant est déjà beaucoup », avance le dirigeant dont les recettes sont passées de 1,8 million en 2015 à 7 millions en 2024 pour atteindre 9 millions d'euros en 2026. Pour ce faire, « nous cherchons des chantiers à forte valeur ajoutée, où nous vendons notre savoir-faire au juste prix, nous sommes de plus en plus contactés pour des projets clés en main, où l'on intervient dès la phase de conception, par exemple pour accompagner des clients qui requièrent notre expertise sur la législation liée à la construction d'une usine. »

Des chantiers d'envergure

Une piste de travail parmi d'autres pour se stabiliser et décrocher de nouveaux chantiers d'envergure et de prestige. Parmi les chantiers récemment conduits, on peut citer Nexans, la minoterie Bigallet, le musée Rolin le Panoptique, la cathédrale de Nevers, la maison de santé à Decize, le château de la Commaraine à Pommard, la bibliothèque Colette à Dijon ou encore les logements Opac rue Carion.

Dufraigne, c'est une entreprise de BTP qui ne se cantonne pas qu'à maçonner des murs, mais qui ambitionne d'escalader celui de la récession, en attendant des jours meilleurs. ■



Charles-Henri Dufraigne (à gauche) est entouré d'une quarantaine d'employés au siège et sur le terrain pour un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros en 2026. Photo Blandine Audain

par Blandine Audain (CLP)

On sort d'une période de croissance donc maintenir est déjà beaucoup.
Charles-Henri Dufraigne



Frédéric Carré, président de la FFB : " Le Bâtiment va mal, voire très mal ! "

A quelques jours de la présentation du PLF2027, Frédéric Carré, président de la FFB, a fait le point aujourd'hui, sur la conjoncture et l'emploi dans le bâtiment à l'occasion d'une conférence de presse.

« *Il faut réagir très rapidement, et c'est urgent !* ». Ce sont sur ces mots que Frédéric Carré, président de la FFB (Fédération française du Bâtiment) a débuté, ce matin, sa deuxième conférence de presse sur la conjoncture dans le bâtiment depuis sa prise de fonctions le 19 juin dernier. Précisément à cette période, la FFB s'inquiétait des risques nés de la crise dans le Golfe d'Ormuz et des derniers arbitrages gouvernementaux. « *Et nous y sommes car tous les segments de marchés du bâtiment se retournent, les trésoreries continuent de se tendre et l'emploi baisse à nouveau* » relève Frédéric Carré. Si les perspectives de croissance pour 2026 atteignent péniblement 0,4 % selon l'Insee, cela s'explique notamment par le repli de l'investissement en construction de tous les acteurs, ménages, entreprises, mais aussi administrations publiques depuis les municipales. « *Pourtant, le logement continue d'alimenter les caisses de la Nation* », souligne-t-il, « *selon les données officielles, en 2025, taxes et impôts sur le logement excédaient de près de 58 milliards d'euros les aides versées, un niveau jamais atteint, 4,6 fois plus important que celui relevé en 2009. Dix ans d'une politique du logement hasardeuse depuis 2017 ont conduit le secteur dans une crise sans précédent* ». « *Nous pensions avoir touché le fond en 2025 mais la situation s'enfonce encore en 2026 et 2027... c'est une crise dont on ne voit pas le bout !* », déplore-t-il. Le projet de loi Logement porte quelques espoirs mais c'est le PLF 2027 qui est au cœur des attentes. Attractivité du dispositif Jeanbrun avec l'ajout de la maison individuelle neuve, soutien à la politique de renouvellement urbain et extension à l'outre-mer du PTZ pour l'ancien restent la clé d'un redressement. S'y ajoute l'assouplissement des règles du Haut conseil de stabilité financière sur le crédit immobilier. En l'état, les perspectives pour fin 2026 sont négatives et les projections 2027 vont traduire une baisse du chiffre d'affaires en lien avec le ralentissement des investissements de cette année. La FFB retient dorénavant un effritement de 0,3 % du chiffre d'affaires bâtiment sur l'ensemble de 2026, hors effet prix. Sur quatre ans, la chute s'établira à 12,3%, pour retomber au bas niveau de la fin des années 1990.

Le logement neuf reste à bas niveau

Pour le logement neuf, les mises en chantier progressent, mais c'est un leurre éphémère. Elles s'afficheront à un peu moins de 300 000 en 2026, 60 000 unités au-dessous de la moyenne des quarante dernières années et bien loin des 420 000 requis pour répondre aux besoins estimés à partir des travaux du ministère du Logement. L'objectif des 2 millions de

nouveaux logements d'ici 2030 prévus dans le plan « Relance logement » ne sera pas atteint. En rythme annuel, la tendance 2026 s'affiche à 302 000 logements commencés, plus de 50 000 unités en-deca de la moyenne des quarante dernières années, malgré un rebond de 26,4 % en glissement annuel sur sept mois à fin juillet 2026. De plus, les autorisations ne progressent plus et, sur les trois derniers mois, reculent même de près de 10 %, du fait du collectif qui chute de plus de 15 %. Plus en amont, le retournement des ventes dans le diffus ainsi que la poursuite de la baisse de celles des promoteurs depuis début 2026, ne laissent que peu d'espoir pour 2027, qui devrait voir l'activité du logement neuf rechuter après l'éphémère rebond de 2026.

Le non résidentiel neufs se fragilise

En non résidentiel neuf, les surfaces commencées restent collées à proximité de leur point bas historique, à peine au-dessus des 20 millions de m² en tendance, bien loin des 31 millions de m² de la moyenne de long terme. Et là encore, les surfaces autorisées fléchissent. Elles baissent de 6,7 % entre les sept premiers mois de 2025 et ceux de 2026, notamment du fait de l'effondrement d'un tiers des locaux administratifs, en chute libre depuis les municipales. « *Nous déplorons que l'installation des nouvelles équipes se traduise ainsi* », précise Frédéric Carré, « *la commande publique ne joue plus du tout son rôle contracyclique, alors que quasiment tous les autres segments reculent. On s'oriente donc vers une baisse des surfaces commencées et, à l'horizon 2027, de l'activité du non résidentiel neuf aussi* ».

L'amélioration-entretien : un renoncement sans précédent

Concernant l'amélioration-entretien, qui pèse 60 % de l'activité du bâtiment, le recul s'y accentue, à -3,3 % en volume entre les deuxièmes trimestres 2025 et 2026. Ce septième trimestre consécutif de baisse touche aussi bien le logement que le non résidentiel. Le mouvement ressort encore plus important en rénovation énergétique. Elle devait constituer l'eldorado des prochaines années, mais affiche -4,3 %, et même -4,5 % pour le logement. Même le non résidentiel, qui résistait jusque-là, fléchit, à -3,5 %. « *Face à ce constat et alors que tout un chacun a pu mesurer l'effet du changement climatique cet été, les nouveaux chocs sur MaPrimeRénov' et le Fonds vert laissent pantois* », s'insurge Frédéric Carré, « *c'est tout simplement ahurissant que le gouvernement abandonne la rénovation énergétique !* ».

Une hausse des prix des matériaux

À cette panne d'activité s'ajoute l'effet du conflit au Moyen-Orient sur les prix des matériaux du bâtiment. Entre février et juin ou juillet, l'Insee signale des progressions de 35 % sur le bitume et le gazole non routier, de plus de 20 % sur le gazole à la pompe, les produits PVC et les plastiques alvéolaires, de près de 10 % pour les profilés en matière plastique, ainsi que pour les produits acier et les panneaux en bois, etc. Plus globalement, le poste « matériaux » du BT01 s'affiche en hausse de 4,3 % entre février et juin, 3,3 fois plus vite que l'inflation générale. Et cela va se renforcer avec l'élargissement récent du conflit. Or, il reste très compli-

qué pour les artisans et entrepreneurs du bâtiment de répercuter ces envolées de prix auprès de leurs clients. Ce qui pèse sur les marges. Par ailleurs, les entreprises souffrent toujours de problèmes de trésorerie, notamment du fait de délais de paiement de leurs clients. La commande publique reste un mauvais élève, rejointe par la commande privée progressivement. *« Dans ce contexte, l'entrée en vigueur de la facturation électronique constitue un enjeu lourd pour les entreprises de bâtiment »,* tient à rappeler F. Carré, *« et le ministre des Comptes publics ne donne pas de garanties quant aux procédures de paiement spécifiques au bâtiment »*. Les défaillances (redressements comme liquidations judiciaires) se re-plient un peu, de 4 % sur janvier-août 2026 par rapport à la même période de 2025. Reste que la FFB table sur environ 12 000 entreprises concernées sur l'ensemble de 2026. Et une nouveauté inquiète : la progression des procédures concernant des entreprises structurées, de 30 % pour les 20 à 49 salariés, de 21,1 % au-delà.

Une accélération des pertes d'emplois

Autant de facteurs qui pèsent sur l'emploi. Entre les premiers semestres 2025 et 2026, le bâtiment perd près de 15 000 postes. Plus précisément, la baisse de 16 500 salariés et de 3 600 intérimaires en équivalent-emplois à temps plein ne se trouve que très partiellement compensée par la hausse de 5 900 non-salariés. Il faut encore souligner, au sein de la baisse des salariés de la construction au premier semestre 2026, un mouvement accentué pour les 15 29 ans et les contrats d'alternance. *« Alors que l'emploi des jeunes pâtit de la crise, il reste incompréhensible que le Gouvernement tape sur les aides à l'apprentissage ! »,* s'interroge F. Carré. Le recul de l'emploi va s'accélérer, compte tenu de la baisse d'activité annoncée. D'ailleurs, les entreprises de construction anticipent, depuis trois ans, un décrochage marqué des embauches. Sur 2026, leur nombre reculerait de 16,4 %, contre -6,5% pour l'ensemble de l'économie.

par Ch Raynaud



Emploi des jeunes: la CFE-CGC pour une négociation cadrée par le gouvernement

Paris (France), 9 sept 2026 (AFP) - La présidente du syndicat des cadres CFE-CGC s'est dite mercredi favorable à ce que les partenaires sociaux ouvrent une négociation sur l'emploi des jeunes avec un cadrage du gouvernement et non de façon autonome, en raison de l'urgence à agir sur le sujet.

"La situation est catastrophique, donc il faut ouvrir des discussions sur le sujet", a déclaré Christelle Thieffinne lors d'une rencontre organisée par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

Au deuxième trimestre, le taux de chômage des 15-24 ans a atteint 21,6% de la population active.

"Il faut qu'il y ait un cadre gouvernemental pour mettre de la pression dans le système, parce que sinon, on n'arrivera pas à grand chose", estime Mme Thieffinne, souhaitant que cette négociation s'inscrive dans l'article L1 du Code du travail qui impose au gouvernement d'organiser une concertation avec les syndicats représentatifs avant toute réforme sur le travail et l'emploi.

La dirigeante syndicale indique ne pas avoir peur d'un cadrage gouvernemental "qui dit qu'il faut embaucher 10%, 15%, 20% de jeunes en plus".

"Que ça puisse aboutir, dans l'agenda qui nous reste jusqu'aux élections, c'est effectivement le sujet le plus difficile", a-t-elle toutefois reconnu alors que la session parlementaire s'arrête en février et que son agenda est déjà chargé.

Dans cette potentielle négociation, la CFE-CGC souhaite pousser pour que les entreprises "acceptent d'embaucher un jeune qui n'est pas formé pile poil au poste qui est ouvert" et développent des partenariats entre seniors et juniors pour former les jeunes entrants.

La semaine dernière, également devant l'Ajis, la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, avait souligné la responsabilité des organisations syndicales et patronales sur "l'insertion dans l'emploi durable des jeunes". Mais "la CFDT est claire sur le fait qu'on ne rentre pas en négociation en actant le principe qu'on va favoriser l'emploi des jeunes par plus de flexibilité", avait-elle insisté.

La négociation s'annonce difficile avec le Medef, qui avait braqué les syndicats en proposant en janvier un CDI pouvant être rompu plus facilement pour lutter contre le chômage des jeunes.

"Revenir en arrière et avoir un contrat spécifique pour les jeunes, (...) avec des périodes d'essai qui seraient plus longues, tout ce qu'on peut inventer, c'est non", a aussi balayé Christelle Thieffinne.

Au Medef, on indique qu'"une phase de diagnostic pourrait travailler sur les voies et moyens pour atteindre l'objectif d'une augmentation du taux d'emploi des jeunes de 10% sur cinq ans", selon des modalités encore à définir.



ACTUALITÉS SOCIALES EN FRANCE



FRANCE

Carburants : l'État prolonge ses aides jusqu'au 31 décembre 2026

A lors que le débat s'intensifie pour alléger les taxes sur les prix des carburants, le gouvernement maintient sa politique d'aide ciblée. « *Le Premier ministre a demandé aux ministres de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 les dispositifs d'aide aux filières professionnelles concernées et leurs guichets* », a annoncé Matignon dans la soirée du mercredi 16 septembre. La décision a été annoncée à la suite du Conseil des ministres au cours duquel le président de la République « *a demandé à son gouvernement la totale mobilisation sur l'approvisionnement d'une part et sur la maîtrise des prix d'autre part* », a rapporté la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon. Face au regain de tensions au Moyen-Orient, le gouvernement avait déjà choisi début septembre de prolonger ses aides ciblées, qui devaient échoir le 31 août, jusqu'à la fin septembre. Mais outre son prolongement, le gouvernement « *adapte (également) son soutien à la nouvelle hausse des carburants* » dans l'optique de « *préserver l'activité économique, l'emploi et la croissance, en donnant de la visibilité aux entreprises jusqu'à la fin de l'année* », selon l'entourage du Premier ministre.

Pour les pêcheurs, l'État va relever son aide de 25 à 35 cts€/l, soit

10 centimes supplémentaires. L'aide retrouve ainsi son niveau maximal autorisé par la Commission européenne après avoir été ajustée à la baisse cet été, suite à la baisse des cours du pétrole. Dans l'attente de leur rencontre avec la ministre de la pêche, prévue en fin de matinée de ce jeudi 17 septembre, les pêcheurs ont à nouveau bloqué le dépôt pétrolier de Frontignan (Hérault) ainsi que celui du port de Nice. Pour le secteur du BTP, « *le soutien sera prolongé à hauteur de 20 centimes par litre de gazole non routier* » tandis que les agriculteurs verront eux aussi l'aide de 15 centimes par litre prolongée. Toutefois, « *ce dispositif évoluera pour s'intégrer à la réponse d'urgence déployée face à la sécheresse* » et « *viendra en complément des autres aides du plan d'urgence agricole* », a-t-il été précisé. En revanche, aucune décision n'a été annoncée concernant l'aide aux « *gros rouleurs* », ciblant les travailleurs modestes obligés de parcourir de longs trajets pour aller travailler. « *Il faut renouveler cette aide* », a affirmé jeudi 17 septembre la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, sur *TF1*. Cette aide d'un montant de 100 euros avait également été renouvelée début septembre pour un mois.

Mais face à l'envolée des prix des carburants - qui désormais dépassent tous les 2 euros le litre, se situant à des niveaux historiques -, Mme Braun-Pivet demande aussi à aller plus loin, « *c'est indispensable pour que le prix de l'essence soit aux environs de 2 euros* ». Le candidat à la présidentielle, Edouard Philippe, demande « *le doublement immédiat des aides ciblées, financé par des économies sur les dépenses de l'État* », a-t-il écrit sur son fil X. Pour le Syndicat des indépendants et des TPE (SDI), « *le gouvernement agit dans l'urgence* » avec des aides qui ne ciblent que quelques secteurs économiques. Or les « *boulangers, restaurateurs, commerçants, artisans ou petites entreprises de production subissent eux aussi la hausse du carburant, du gaz ou de l'électricité* », rappelle-t-il. Le SDI renouvelle donc sa demande, faite en février dernier, de suspendre temporairement des certificats d'économies d'énergie (CEE), tout en appelant « *le gouvernement à examiner les autres composants de la facture énergétique susceptibles d'être provisoirement allégées* ». Une proposition qui, depuis, a été reprise par nombre de dirigeants, à l'image de Michel-Edouard Leclerc, qui propose une suspension de trois mois du dispositif, ou de Bruno Retailleau. ■





FRANCE

Itinéraire de la rumeur sur le retour des « gilets jaunes »

Des appels prétendument « officiels » à relancer le mouvement né en novembre 2018 proviendraient d'une vidéo TikTok devenue virale

Beaucoup d'articles de presse, et presque autant de points d'interrogation : depuis plusieurs jours, l'idée d'un retour du mouvement des « gilets jaunes », avec une grande manifestation le 17 octobre, s'est fait une place dans le débat public et sur les réseaux sociaux, alors que les prix des carburants battent des records et alimentent un important mécontentement. En 2018, la hausse des prix à la pompe avait été l'un des déclencheurs du mouvement, parmi d'autres revendications. En 2026, les mêmes causes aboutiraient-elles à un retour des « gilets jaunes » et de leurs rassemblements à Paris ?

Pas si sûr. La date du 17 octobre a beau être présentée comme « officielle » dans de très nombreux messages publiés sur les réseaux sociaux, aucune organisation, ni aucune page Facebook ou Instagram liée aux « gilets jaunes » ne semble être à l'origine de cet appel. La date figure malgré tout en bonne place sur des dizaines d'affiches générées par intelligence artificielle (IA), appelant à une « *mobilisation nationale* » ou fixant des points de rendez-vous dans la plupart des grandes villes de France.

Ces affiches ont été abondamment relayées sur TikTok, notamment par une série de comptes au comportement suspect. L'une d'entre elles, publiée par la page « Représentant des "gilets

jaunes" », a recueilli près de 24 000 likes. Ce profil ne publie que des visuels générés par IA et a été créé le 9 septembre. Une douzaine d'autres comptes identifiés par *Le Monde*, utilisant des noms et des visuels évoquant les « gilets jaunes », et qui ont diffusé de manière très intensive des appels à manifester, ont également tous été mis en place ou renommés le 9 septembre – une pratique typique de comptes automatisés et coordonnés.

Pour autant, rien n'indique à ce stade que le mouvement ait pu être encouragé par des acteurs étrangers. Viginum, le service français de lutte contre les ingérences numériques étrangères, explique au *Monde* n'avoir détecté que de très maigres reprises d'acteurs situés hors de France, jugées « opportunistes » et surtout n'ayant eu quasiment aucune audience. Les comptes nouvellement créés ou renommés pour « surfer » sur les appels à manifester semblent surtout avoir cherché à engranger des abonnés. Une démarche mercantile : des comptes ayant beaucoup d'abonnés peuvent se revendre en ligne pour quelques dizaines ou centaines d'euros. D'autres comptes, parallèlement aux appels à manifester, promeuvent un service de musique générée par IA, elle aussi source de rémunération.

« **Tout le monde peut être là** »

Comment est apparue soudainement cette date du 17 octobre ? « *J'ai passé des coups de fil, personne ne sait d'où ça vient. Aucun bruit, aucun son, aucune lumière. Je pense que c'est juste une "trend" [tendance] TikTok, lancée un peu par hasard par un gars énervé, qui a buzzé, mais qu'il n'y a rien de construit derrière* », analyse, auprès du *Nouvel Obs*, le « gilet jaune » historique Jérôme Rodrigues. L'analyse par *Le Monde* de la diffusion des messages appelant à une mobilisation à cette date tend à lui donner raison : la poignée de comptes qui ont publié les premières vidéos évoquant le 17 octobre citent tous ou presque une même source : une vidéo publiée par « V2 », la page TikTok d'un jeune homme qui ne semble avoir aucun lien avec les « gilets jaunes » ou tout autre mouvement politique, et qui exprimait son énervement face à la montée des prix à la pompe.

« *Vous parlez trop [à répéter], "on n'a pas de date"... Le 17 octobre, c'est un samedi et c'est les vacances, tout le monde peut être là* », dit-il, face caméra, dans cette vidéo qui a été vue 1,5 million de fois. Sa précédente publication proposait d'organiser une « *manifestation pour l'essence* ». Il a depuis annoncé qu'il renonçait à organiser cette manifestation « *pour l'instant* », sans donner d'explication claire à sa décision. Sollicité par *Le Monde* sur TikTok et Snapchat, « V2 » n'a pas donné

suite. Le fait qu'une date émerge de manière spontanée et un peu aléatoire ne signifie pas pour autant que des manifestations n'auront pas lieu, d'autant plus que la colère liée aux prix des carburants semble particulièrement forte.

En 2025, des appels à manifester avaient abondamment circulé sur tous les réseaux sociaux, de manière désordonnée, sous la bannière Bloquons tout. Si ces messages avaient trouvé un écho important chez des militants de gauche, l'appel à manifester original provenait d'un canal souverainiste confidentiel sur la messagerie Telegram. Ces initiatives s'étaient concrétisées par une importante journée de manifestations, le 10 septembre 2025, centrée sur le pouvoir d'achat et la justice sociale. Plusieurs syndi-

cats comme Solidaires et la CGT s'étaient joints au mouvement et avaient joué un rôle moteur dans l'organisation, ce qui n'est pour l'heure pas le cas. Un an plus tard, difficile de dire si le mot d'ordre du 17 octobre sera bel et bien suivi.

Soutien de figures politiques

Néanmoins, plusieurs figures politiques de gauche et candidats à l'élection présidentielle de 2027 ont exprimé leur soutien à d'éventuelles manifestations. Le 11 septembre, interrogé sur France 2, Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste français, a ainsi appelé *«les Français à se mobiliser comme nous avons su le faire en 2018 avec les "gilets jaunes"»*, si *«le gouvernement n'agit pas dans les jours qui viennent»* pour juguler

la hausse du prix des carburants. Mercredi, c'est Marine Tondelier, secrétaire nationale des Écologistes, qui, sur France Inter, a dit soutenir *«des deux mains et des deux jambes»* les projets de manifestations.

Par ailleurs, plusieurs figures historiques des «gilets jaunes», dont «Fly Rider», et des pages très suivies liées au mouvement appellent à ne pas se rendre à - Paris le 17 octobre. Elles invitent plus généralement à se méfier d'un mouvement perçu comme suspect. *«On ignore qui a lancé [cet appel], alors pourquoi les médias nous poussent-ils à y aller?»*, s'interroge, par exemple, sur - TikTok, le compte «Opérations spéciales». ■

par Damien Leloup Et Florian Reynaud



Arrêts maladie : le ministre du Travail va lancer une consultation avec les partenaires sociaux

Paris (France), 18 sept 2026 (AFP) - Le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou a indiqué vendredi le lancement prochain de discussions avec les partenaires sociaux sur la question des arrêts maladie, dont le gouvernement veut réduire le coût.

"Le Premier ministre souhaite qu'un travail soit engagé avec les partenaires sociaux autour des arrêts maladie. (...) Donc on est appelé à ouvrir des discussions autour de ça", a déclaré le ministre aux partenaires sociaux à l'occasion de la clôture des travaux de la Conférence Travail Emploi Retraites.

"On va démarrer assez vite", a ensuite indiqué à la presse Jean-Pierre Farandou, estimant qu'"on est un peu au bout d'un système".

Présentant les grandes lignes de son budget pour 2027, Sébastien Lecornu a indiqué jeudi compter sur "des efforts sur les arrêts maladie, pour environ 2 milliards d'euros". Il avait appelé fin août syndicats et patronat à négocier sur ce sujet pour voir "comment le dialogue social peut s'en emparer, nous donner des solutions".

Le gouvernement a déjà annoncé en septembre abaisser de trois à un an la durée d'indemnisation dont bénéficient certains patients à titre dérogatoire et créer des sanctions pour ceux qui "abusent" d'arrêts courts en multipliant les médecins.

"Tout ce qui est prévention est absolument majeur", a indiqué Jean-Pierre Farandou, estimant que "la meilleure manière de gérer les arrêts de maladie, c'est qu'il y ait moins de maladies".

Le ministre du Travail a également évoqué, sans plus de détails, viser "une réforme ambitieuse autour d'une structuration différente des paramètres, notamment entre arrêts courts et arrêts longs".

"Quand on se compare à d'autres pays européens, il y a d'autres logiques qui sont en place et on pourra l'évoquer", a relevé Jean-Pierre Farandou.

Autre thématique évoquée pour ces discussions : "la responsabilisation des acteurs, que ce soit prescripteurs ou usagers".

Interrogée à l'issue de la séance de clôture de la Conférence Travail Emploi Retraites, Christelle Thieffinne, présidente du syndicat des cadres CFE-CGC, a souligné qu'il "faut qu'on pose un diagnostic, qu'on arrive enfin à comprendre ce qu'il est en train de se passer sur les arrêts maladies et pas juste qu'on cherche à faire des économies".





FRANCE

Le gouvernement réduit la prise en charge des accidents du travail

Un projet de décret durcit les règles de calcul des indemnités. L'exécutif espère réaliser 270 millions d'euros d'économies en 2027

Le gouvernement de Sébastien Lecornu ne pourra pas être accusé d'avoir procrastiné. Mercredi 9 septembre, les syndicats et le patronat ont été amenés à se prononcer sur l'une des mesures envisagées peu avant le début de l'été par l'exécutif pour diminuer les dépenses de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale. Soit ils en ont pris acte, soit ils ont voté contre.

Leur avis, non contraignant, ayant été rendu, la disposition en question, qui réduit le niveau de prise en charge offert par le régime, va faire l'objet d'un décret. Son entrée en vigueur est fixée au 1er novembre, comme l'avait révélé le quotidien *Les Echos* à la fin du mois d'août. Le pouvoir en place compte ainsi réaliser une économie d'environ 270 millions d'euros en 2027.

Fruit d'une consultation engagée en juin, le changement de règles a été présenté, mercredi, à l'instance de gouvernance de la branche AT-MP, dans laquelle siègent les organisations de salariés et d'employeurs. Le projet du gouvernement consiste à abaisser le plafond de rémunération annuelle, qui sert de base au calcul des indemnités journalières versées aux personnes en arrêt de travail après un accident ou une maladie imputables à leur activité professionnelle. Un choix

justifié par la dégradation des comptes du régime. En 2025, ce dernier a enregistré un déficit de 200 millions d'euros (après avoir dégagé des excédents pendant une décennie), et ses difficultés pourraient s'aggraver, avec un solde négatif de 1 milliard d'euros en 2026.

Dans le projet de décret soumis aux acteurs sociaux, une idée très importante est mentionnée. Il est écrit que le texte vise à «*responsabiliser davantage*» les entreprises, car il aura comme conséquence une «*mobilisation accrue du complément*» que celles-ci versent à la victime. La législation actuellement en vigueur prévoit, en effet, que les employeurs apportent une contribution financière qui vient s'ajouter aux indemnités de la branche AT-MP.

«Opposition totale»

La logique du gouvernement consiste, schématiquement, à dire que si la «Sécu» couvre moins bien, les patrons mettront un peu plus la main au portefeuille, ce qui les amènera ensuite à lancer des actions de prévention pour éviter des accidents et des maladies en lien avec l'activité. En outre, le pouvoir en place fait valoir que seulement 14 % du total des arrêts pour un accident du travail ou une maladie professionnelle seraient touchés, représentant 28 % de la dé-

pense. Toutefois, un problème, au moins, se pose. Le «*complément*» des entreprises ne concerne pas des catégories d'actifs – les salariés travaillant à domicile, les saisonniers, les intermittents de l'industrie du spectacle, les travailleurs employés en intérim. Certains d'entre eux pourraient être pénalisés, le durcissement des paramètres de calcul des indemnités journalières n'étant pas compensé.

C'est, en tout cas, la crainte de Denis Gravouil, secrétaire confédéral de la CGT. «*Nous réaffirmons notre opposition totale à cette mesure, qui va faire des perdants parmi les précaires et entraîner des transferts de charges vers les organismes complémentaires de santé, ce qui va peser sur les coûts d'adhésion*», estime-t-il. «*Ça ne nous satisfait pas*», renchérit Johan Jardin, représentant de la CFDT au sein du régime, même si son syndicat a pris acte, mercredi, du projet de texte. Il constate avec amertume que l'exécutif est capable de prendre très vite des décrets quand il s'agit de réaliser des économies, alors que ce n'est pas forcément le cas pour la mise en application de dispositions en faveur des assurés – par exemple celles inscrites dans un accord interprofessionnel de 2023 sur la branche AT-MP.

De son côté, le Medef observe que le choix de l'équipe de M.

Lecornu représente «*un transfert de charges non négligeable vers les entreprises au titre du complément employeur*». Cependant, l'organisation patronale relève qu'un scénario encore plus dur avait été évoqué par le ministère du travail avant d'être finalement écarté.

Le gouvernement a l'intention de retoucher d'autres règles pour redresser les comptes : fiscalisation complète des indemnités journalières, modification des conditions dans lesquelles sont prélevées des cotisations sur les entreprises – en particulier celles qui sont implantées dans le secteur médico-social... L'ensemble de ces mesures (en incluant le nou-

veau mode de calcul des indemnités journalières) devraient rapporter, sur 2027, un peu plus de 840 millions d'euros. Sous réserve, évidemment, que celles qui figurent dans les projets de budget de l'Etat et de la Sécurité sociale soient avalisées par les députés. ■

par Bertrand Bissuel



INNOVATION ET NOUVELLES FILIÈRES

Les drones prennent leur envol sur les chantiers

Nettoyage, inspection, topographie, modélisation 3D, maintenance : ils s'imposent progressivement comme des outils incontournables.

Longtemps réservés à la photographie aérienne ou aux usages de loisirs, les drones se sont, depuis une dizaine d'années, progressivement imposés comme de véritables outils de production dans le secteur du BTP. Inspection d'ouvrages, relevés topographiques, modélisation 3D, suivi de chantier ou encore gestion des carrières, les applications des aéronefs sans équipage se multiplient à mesure que le secteur accélère sa transition numérique.

Le premier bénéfice mis en avant par les professionnels est celui de la sécurité et de la prévention des risques. En effet, selon l'OPPBTP, un accident grave de chute de hauteur sur six intervient lors des opérations de repérage ou de relevé préparatoires aux devis. Grâce au drone, les inspections de toitures, de façades ou d'ouvrages d'art peuvent désormais être réalisées depuis le sol, avec des prises de vues haute définition et des métrés précis, jusqu'à 120 m de hauteur. Coûts réduits et bâtis préservés

Les artisans couvreurs sont donc de plus en plus nombreux à se former et à investir, à la fois pour leur sécurité et pour la productivité. « Avec l'usage du drone, les coûts et les délais sont réduits, et le bâti préservé », précise Mamadou Konte, gérant de l'entreprise Dronettoyage, qui intervient essentiellement sur des opérations de nettoyage, de modélisation 3D ou encore d'inspection thermographique pour identifier les déperditions de chaleur des passoires thermiques. « On ne sera jamais géomètre ou couvreur mais on peut apporter une solution complémentaire. Il y a d'ailleurs une forte demande aujourd'hui, notamment des collectivités, pour l'entretien et le suivi de l'état de santé des bâtiments », précise-t-il.

Le drone s'est également imposé dans les travaux publics et l'exploitation des carrières. Les grands groupes l'utilisent pour cartographier les stocks de matériaux, mesurer les volumes excavés ou suivre l'évolution des sites et les chantiers en temps réel. Grâce à la photogrammétrie et au Lidar embarqué, les drones génèrent des orthophotographies, des modèles numériques de terrain ou des nuages de points exploitables dans les logiciels BIM (maquette numérique), SIG (système d'information géographique) ou DAO (dessin assisté par ordinateur).

Dans les carrières, les relevés manuels en zone instable, parfois dangereux pour les géomètres, sont remplacés par des vols automatisés capables de couvrir plusieurs hectares en quelques heures. Les exploitants peuvent ainsi réaliser des calculs de cubatures précis, les données obtenues facilitant la traçabilité des mouvements de matériaux et la préparation des rapports d'exploitation.

« Par ailleurs, déployer des nacelles, grues ou hélicoptères représente un risque humain et logistique important. Le drone permet d'écarter ce risque tout en gagnant du temps », précise Marc Courcelle, directeur général de Drone Volt. Selon lui, l'appareil améliore aussi la qualité des inspections grâce à des capteurs toujours plus performants. Il rappelle toutefois que si « les modèles IA permettent d'aller plus vite dans l'analyse des photographies, le regard humain reste indispensable pour valider ou invalider les anomalies détectées ». Intelligents et automatisés

Ces solutions embarquent désormais des caméras thermiques, des capteurs GNSS (système de positionnement par satellite) haute précision et des outils d'intelligence artificielle capables d'analyser automatiquement les images collectées, particulièrement efficaces dans le cadre des inspections d'ouvrages d'art. Paul Mathon, fondateur de Drone Ardèche Groupe, est ainsi intervenu sur des piles de viaduc atteignant 80 mètres de hauteur, afin de détecter des microfissures sans interrompre la circulation ni mobiliser de cordistes. « Tous les désordres ont été cartographiés et mis sur un calque pour observer leur évolution dans le temps et les faux positifs. Malgré l'efficacité des drones, la solution idéale reste toutefois un mix entre ceux-ci et le passage manuel et humain », estime-t-il.

Le marché voit aussi émerger des usages plus spécialisés. L'entreprise suisse Flyability développe des équipements résistant aux collisions pour inspecter des espaces confinés industriels, tandis que la start-up Outrevol conçoit des Rover-drones capables de se plaquer contre les façades afin d'effectuer des opérations d'inspection ou de maintenance au contact des surfaces. Durcissement des règles d'utilisation

Face à cette montée en puissance, Marc Courcelle tempère : « La demande est surtout croissante pour le nettoyage haute pression, l'inspection et les vols longue durée. On aurait pu penser que cela irait plus vite mais la réglementation a apporté des contraintes qui ont ralenti cette croissance. » En effet, en janvier dernier, la nouvelle réglementation européenne est venue durcir les règles d'utilisation. Tout exploitant professionnel opère désormais exclusivement sous le cadre européen harmonisé, supervisé en France par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) via la plateforme AlphaTango, portail en ligne de la DGAC pour l'enregistrement des drones (obligatoire pour des modèles au-dessus de 250 grammes ou équipés d'une caméra) et la gestion des vols.

Côté formation, les télépilotes doivent obtenir le certificat CATS. « Un drone, c'est tout un environnement : préparation de mission, météo, sécurité, demandes d'autorisation... », ajoute Marc Courcelle. La formation est ainsi devenue un enjeu majeur pour les entreprises du secteur. Drone Volt indique d'ailleurs avoir enregistré une hausse de 150 % de son activité de formation en 2025.

Reste désormais à franchir la nouvelle étape technologique de l'autonomie énergétique longue durée. Aujourd'hui limités par leurs batteries à une vingtaine de minutes de vol, les drones pourraient à terme bénéficier de l'hydrogène. Drone Volt, en partenariat avec RotH2, travaille sur une station de recharge dédiée aux drones à hydrogène, capable de tri-

pler l'autonomie des appareils par rapport à un système électrique classique. Une innovation attendue mais encore au stade du prototype, qui pourrait ouvrir la voie à des missions longue durée dès lors que les infrastructures d'accès à l'hydrogène seront disponibles.

Dossier à retrouver dans son intégralité dans Le Moniteur Matériels n°103.



BTP face à la fin du « tout papier » : pourquoi la digitalisation devient un enjeu de survie

La digitalisation du BTP n'est pas une révolution technologique mais organisationnelle.

Au-delà du papier, le vrai problème réside dans la circulation fragmentée de l'information entre le terrain et le bureau. Face aux tensions sur les marges et délais, les entreprises capables d'exploiter rapidement leurs données feront la différence.

314 MILLIARDS €

Le marché du BTP pèse 314 milliards d'euros

Pendant des décennies, le BTP a fonctionné avec du papier. Beaucoup de papier.

Des devis imprimés, des bons de commande dans des classeurs, des factures envoyées par courrier ou par mail, des feuilles d'heures remplies à la main, des plans annotés sur les chantiers, des documents administratifs stockés dans des dossiers et des informations parfois dispersées entre un bureau, un véhicule et un téléphone portable.

Ce fonctionnement a longtemps tenu.

Aujourd'hui, il atteint ses limites.

Car derrière la question de la digitalisation du BTP se cache un changement beaucoup plus profond : dans un secteur soumis à une pression croissante sur les marges, les délais et la trésorerie, continuer à fonctionner avec des processus fragmentés et largement manuels devient un risque économique.

La transformation numérique n'est donc plus un sujet réservé aux grandes entreprises du secteur. Elle devient progressivement une condition pour rester compétitif.

Le papier n'est pas le problème. La perte d'information, si.

Il serait facile d'opposer un BTP « traditionnel » à un BTP « moderne » et de présenter le numérique comme la solution miracle.

La réalité est évidemment plus complexe.

Les entreprises du bâtiment n'ont pas attendu les logiciels pour construire, gérer leurs équipes ou piloter leurs chantiers. Et le papier reste parfois parfaitement adapté à certains usages de terrain.

Le véritable problème apparaît lorsque l'information est éclatée.

Un devis est enregistré à un endroit. Une modification décidée sur le chantier reste dans un échange de mails. Une photo est envoyée par SMS ou messagerie instantanée. Un bon d'intervention attend d'être transmis au bureau. Une facture fournisseur doit être ressaisie. Une information connue du conducteur de travaux n'est pas immédiatement accessible à la comptabilité.

Individuellement, ces situations semblent anodines.

Additionnées à l'échelle de dizaines de chantiers, de centaines de fournisseurs et de milliers de documents, elles deviennent un véritable coût caché.

Le danger du « tout papier » n'est finalement pas le papier lui-même : c'est l'impossibilité de disposer d'une information fiable, accessible et exploitable au bon moment.

Dans le BTP, quelques heures de retard peuvent avoir un coût considérable

Le secteur possède une particularité : le terrain et le siège vivent souvent à deux rythmes différents.

Or, une entreprise ne peut plus se permettre d'attendre plusieurs jours pour connaître précisément l'avancement d'un chantier, identifier un dépassement budgétaire ou constater qu'une facture n'a pas été traitée.

Lorsque les marges sont contraintes, chaque retard de transmission compte.

Une commande passée mais mal enregistrée, une prestation supplémentaire non facturée, une erreur de saisie, un document manquant ou une validation qui tarde peuvent sembler insignifiants. Pourtant, leur accumulation finit par peser directement sur la rentabilité.

C'est précisément ici que la digitalisation change de nature.

Elle ne consiste plus simplement à remplacer une feuille de papier par un écran.

Elle consiste à réduire le temps qui sépare ce qui se passe réellement sur le chantier de ce que l'entreprise est capable d'en savoir.

Et ce temps est devenu stratégique.

La facturation électronique va accélérer une transformation déjà inévitable

La généralisation progressive de la facturation électronique constitue à ce titre un formidable révélateur.

Certains acteurs pourraient être tentés de considérer cette évolution comme une contrainte réglementaire supplémentaire à absorber.

Ce serait une erreur.

Car la facture n'est que l'extrémité d'une chaîne beaucoup plus longue.

Pour produire une information financière fiable, encore faut-il que les devis, commandes, achats, interventions, situations de travaux et validations soient correctement suivis en amont.

Autrement dit, digitaliser uniquement la facture sans repenser la circulation de l'information dans l'entreprise revient à numériser la dernière étape d'un processus qui reste, lui, profondément fragmenté.

La réforme agit donc comme un accélérateur.

Elle oblige les entreprises à s'interroger sur leurs outils, mais surtout sur leurs processus.

Comment l'information entre-t-elle dans l'entreprise ? Qui la valide ? Où est-elle stockée ? Est-elle ressaisie ? Peut-elle être retrouvée facilement ? Les équipes terrain et administratives disposent-elles de la même donnée ?

Ces questions vont devenir incontournables.

Le chantier doit enfin parler le même langage que le bureau

C'est probablement l'un des principaux défis numériques du BTP.

Pendant trop longtemps, la transformation digitale a été pensée depuis les fonctions administratives.

Or le cœur de l'activité reste le chantier.

Un outil qui fonctionne parfaitement au siège mais que les équipes terrain n'utilisent pas ne transforme rien.

La véritable révolution consiste donc à créer une continuité de l'information entre ceux qui construisent, ceux qui pilotent et ceux qui administrent.

Cela suppose des solutions simples, mobiles et adaptées aux réalités opérationnelles.

Car la digitalisation ne réussira pas contre les professionnels du terrain. Elle réussira avec eux.

Le meilleur outil n'est pas celui qui possède le plus de fonctionnalités. C'est celui qui permet à l'information de circuler sans ajouter de complexité à ceux qui doivent la produire.

Digitaliser pour gagner du temps... mais surtout pour mieux décider

On présente encore trop souvent la digitalisation sous l'angle du gain de productivité.

C'est réel, mais insuffisant.

Son principal intérêt réside peut-être ailleurs : dans la capacité à transformer une masse d'informations opérationnelles en outils de décision.

Quel chantier dérive ?

Quelle activité est réellement rentable ?

Quels achats augmentent ?

Où les délais se détériorent-ils ?

Quelle est la situation réelle de la trésorerie ?

Quelle charge peut absorber l'entreprise dans les prochaines semaines ?

Lorsque les données sont dispersées, les dirigeants pilotent en partie dans le rétroviseur.

Lorsqu'elles remontent rapidement et sont correctement structurées, ils peuvent anticiper.

Et dans un environnement économique incertain, passer de la réaction à l'anticipation constitue un avantage compétitif majeur.

La prochaine fracture du BTP sera numérique

Toutes les entreprises du secteur ne se digitaliseront pas au même rythme.

Et elles n'en ont pas nécessairement besoin.

Une PME familiale, un artisan et un grand groupe ne disposent ni des mêmes moyens ni des mêmes contraintes.

Mais une fracture est en train d'apparaître.

Elle ne séparera pas simplement les entreprises « digitalisées » des autres.

Elle séparera surtout celles capables d'exploiter rapidement leurs informations de celles qui continueront à perdre du temps à les rechercher, les ressaisir, les vérifier et les transmettre.

Dans un secteur confronté à des tensions sur les coûts, les recrutements, les délais et les marges, cette différence pourrait devenir considérable.

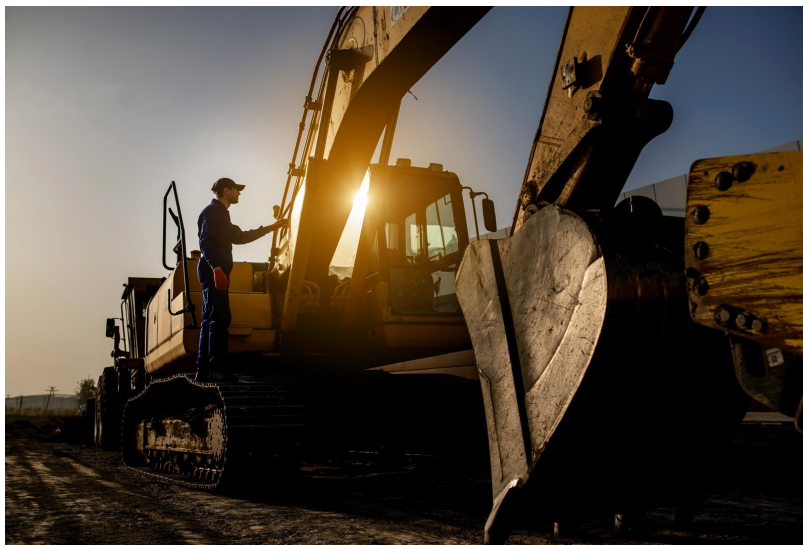
La fin du « tout papier » n'est donc pas une révolution technologique.

C'est une révolution organisationnelle.

Et les entreprises qui l'auront compris ne seront pas nécessairement celles qui auront adopté le plus d'outils.

Ce seront celles qui auront réussi à supprimer les frictions inutiles, à re-connecter le chantier au bureau et à faire circuler la bonne information au bon moment.

Dans le BTP de demain, le numérique ne construira évidemment pas les bâtiments. Mais il pourrait bien déterminer quelles entreprises seront encore suffisamment solides pour les construire.



<https://www.economiematin.fr/wp-content/uploads/2025/07/btp-intelligence-artificielle-chantier-bedrock-robotics-robotique.jpg>

btp-intelligence-artificielle-chantier-bedrock-robotics-robotique - ©
Economie Matin

*par Cy-
ril Perrin Directeur Général Exécutif Et Cso D'orisha Construction*





SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE

Moki, une IA au service du BTP

Répondre à un appel d'offres représente souvent plusieurs jours de travail pour une entreprise du bâtiment. À Saint-Ouen-de-Thouberville, l'entrepreneur Basile Boudier propose de réduire considérablement ce délai grâce à Moki, un outil d'intelligence artificielle conçu spécifiquement pour le secteur.

Lors de la présentation de sa solution, dans les locaux de l'entreprise GCB, il avait apporté de quoi mesurer l'ampleur de la tâche : de gros dossiers rouges contenant quelque 3 200 pages. « Règlements, cahier de charges, notices techniques, plans » : autant de documents qu'il faut consulter et synthétiser avant de décider de répondre à un marché.

Pour un salarié, cette analyse représente généralement « deux à cinq journées de travail ». Avec Moki, il ne faudrait plus que « dix à quinze minutes ». L'outil mise sur la capacité de l'intelligence artificielle à « intégrer énormé-

ment de données et à analyser pièce par pièce ».

Un avis personnalisé pour chaque entreprise

Moki ne se contente pas de résumer les documents. À l'issue de son analyse, l'outil fournit « une fiche Go / No Go », autrement dit une recommandation pour savoir s'il faut se lancer ou non dans la réponse à l'appel d'offres.

« C'est un aperçu du marché mais il est croisé avec les informations de l'entreprise, car Moki connaît celle-ci, ses atouts, sa configuration. Donc, c'est un rapport précis », explique Basile Boudier.

Pour développer cette solution, l'entrepreneur a investi plus de 100 000 euros. Il a également bénéficié du soutien de la Région Normandie, dans le cadre du dispositif Impulsion Innovation, avec une aide de 23 863 euros et un prêt de 32 113 euros.

L'outil est désormais utilisé par plusieurs PME normandes. « Actuellement, Moki est en production chez des PME normandes de corps d'état différents et ces entreprises co-construisent l'outil depuis 2025 ».

Les tarifs définitifs ne sont pas encore arrêtés. À ce stade, il faut compter environ 2 000 € pour l'installation initiale, puis entre 250 et 400 € d'abonnement mensuel. ■ ■



basile boudier devant la masse de documents que représente un appel d'offres





Ces jeunes architectes qui veulent bâtir un avenir sans béton

Alors que la construction représente 14 % de l'empreinte carbone de la France et a un impact non négligeable sur la biodiversité et les milieux, une nouvelle génération d'architectes se forme à repenser le métier et l'adapter aux enjeux actuels. Rencontre avec ces jeunes engagés.

« Ça te semble bien comme ça ? », lance Adèle Grzesiak à sa partenaire de travail en lui montrant l'avancée de leur maquette. À quelques jours du rendu du projet, la tension monte dans la salle vitrée où se réunissent une dizaine de jeunes architectes. La température aussi. La canicule précoce qui touche l'Hexagone en cette fin du mois de mai offre un avant-goût de ce que le réchauffement climatique réserve. Une réalité qui donne tout son sens à la formation que suivent l'étudiante et ses camarades, le post-master « architecture des limites planétaires », proposé par l'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est.

Lancée en septembre 2025, cette formation d'un an, dont la deuxième promotion a fait sa rentrée lundi 31 août, permet à des personnes déjà diplômées d'adapter leur pratique professionnelle aux nouveaux enjeux écologiques. Âgés de 23 à 37 ans, les 13 étudiants ayant suivi ce cursus l'an dernier offrent un échantillon de cette nouvelle génération d'architectes, convaincue de la nécessité de transformer le métier pour faire face à l'urgence climatique.

Plusieurs d'entre eux se disent « déçus » de l'enseignement reçu en école, malgré les efforts récents des établissements pour

« verdir » les programmes. C'est le cas de Lisa Elmansouri, 24 ans, qui a toujours voulu avoir une pratique de l'architecture respectueuse de l'environnement. « En master, j'ai pu me spécialiser dans ce domaine, mais j'ai eu peu de cours techniques. Or, pour convaincre, c'est important d'être très calé, parce qu'on se fait accrocher au moindre faux pas par des architectes de la vieille école », soupire l'étudiante, qui garde un souvenir amer de la présentation de son projet de fin d'études : « Je suis tombée sur une professeure climatosceptique qui estimait que l'on n'aurait pas forcément plus chaud à Paris en 2050. Comme je ne savais pas encore faire de modélisation chiffrée, je me suis retrouvée coincée. »

Pour affermir ses connaissances, l'étudiante s'est orientée vers le post-master de Paris-Est, qui combine enseignements techniques avec des cours d'histoire, d'économie ou de biologie permettant de cerner l'impact du secteur du BTP (lire les repères). « Ce diplôme est une version remaniée du post-master "architecture post-carbone", fondé en 2013. L'idée est de ne plus se limiter aux problématiques liées aux émissions de carbone, mais de donner aux étudiants une vision transversale des enjeux », souligne l'architecte et ingénieur Jean Souviron, qui dirige la formation.

Ici, les projets réalisés par les étudiants répondent à de véritables commandes. Autant pour préparer les élèves au monde professionnel que pour cofinancer la formation, dont le coût ne dépasse pas 1 800 € pour les étudiants. Adèle et son groupe travaillent ainsi sur l'amphithéâtre de Géodata, une école de sciences géomatiques située sur le même campus, à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne). Charge à eux de proposer trois projets de rénovation ambitieux pour éclairer la direction, avant le lancement d'un appel d'offres.

Bois, voilages, briques en mycélium, un dispositif d'insonorisation à base de champignons et déchets végétaux... Dans le bâtiment en verre et métal de style high-tech des années 1990, les quatre étudiants proposent d'intégrer des matériaux pour le moins iconoclastes. « Avec toutes ses verrières et sa structure métallique légère, le bâtiment de Géodata a peu d'inertie. On propose d'ajouter de la terre crue pour conserver la chaleur l'hiver et la fraîcheur en été », détaille Adèle, qui a affiné sa connaissance de l'architecture vernaculaire lors d'un échange au Chili.

Ne se voyant pas travailler avec des promoteurs immobiliers ou en agence, la jeune femme de 26 ans, pourtant diplômée d'un mas-

ter en 2024, prolonge ses études d'un an. « *Aujourd'hui, les entreprises de construction ont besoin de vendre leur catalogue, et le béton a un peu tout remplacé. Mais on ne peut plus construire comme avant, de façon effrénée* », brandit-elle. Son discours résonne avec celui des autres élèves de sa promotion. Qu'ils aient enchaîné directement après leur master ou qu'ils reviennent sur les bancs de l'école après s'être confrontés au monde du travail, tous partagent une conviction : le fonctionnement actuel du secteur du bâtiment n'est pas soutenable.

La nécessaire adaptation de la construction aux enjeux climatiques ne date pourtant pas de la dernière canicule. Certains architectes en ont même eu une conscience précoce. « *Design With Climate, la "bible" du bioclimatisme, a été publiée en 1965, puis l'architecture solaire s'est développée avec les chocs pétroliers avant que la dynamique ne s'effondre dans les années 1980, retrace Jean Souviron. Quand ces questions reviennent, autour de 2010, ce sont les ingénieurs qui les prennent en charge. Mais les architectes doivent aussi s'en saisir, car ils ont une vision transversale des usages et des conditions de construction des bâtiments.* »

Si une prise de conscience des enjeux écologiques se dessine dans la profession, certains la jugent trop partielle. « *Les architectes*

sont les pionniers du greenwashing. On parle beaucoup d'écologie et de décarbonation, mais on est loin de faire ce qu'il faut, tacle Thomas Hollard, 30 ans, formé en architecture à Bruxelles. Pour bâtir dans un cadre écologique, il ne faut pas s'arrêter au carbone, comme on le fait souvent par facilité. Ce n'est pas intéressant d'utiliser des matériaux biosourcés si les conditions de production ne sont pas bonnes. »

Issu d'une famille d'artisans du BTP, ce Lyonnais d'origine affirme qu'il y a « *peu d'agences* » où il se verrait travailler « *sans faire trop de compromissions* ». Son discours engagé, comme celui d'Adèle et de Lisa, rappelle celui des « *bifurqueurs* ». En 2022, huit jeunes diplômés d'AgroParis-Tech avaient appelé à « *désert* » les emplois « *destructeurs* » dans l'agriculture ou l'agroalimentaire, dans un discours devenu viral. « *Les mêmes discussions traversent les écoles d'architecture et celles d'ingénieurs ou de commerce, même si elles sont moins médiatisées, analyse le sociologue Morgan Meyer, qui a étudié le parcours des "bifurqueurs". Certains étudiants portent des revendications similaires : ils et elles regrettent une vision très positiviste et non critique de leur formation et demandent que les questions écologiques soient davantage prises au sérieux.* »

Maxime Westman, doyen de la promotion du postmaster du haut de ses 37 ans, ressent chez ses jeunes camarades une « *tendance à la critique plus forte* », que lorsqu'il a lui-même fait ses études. « *Pour moi, c'était normal de travailler en agence, de gratter sur des projets. J'étais de la génération qui admirait les "starchitectes" comme Jacques Herzog, alors que les plus jeunes remettent bien plus en question les références et les enseignements reçus* », explique-t-il.

Reste à savoir comment les idéaux de ces jeunes se concrétiseront sur un marché du travail déjà tendu. Conscients de cette problématique, leurs enseignants les encouragent à ne pas limiter leur recherche d'emploi à des postes d'architecte « *classiques* ». Certains se tournent vers des agences particulièrement engagées ou rejoignent un bureau d'études en environnement, quand d'autres se lancent dans une thèse. Quel que soit le chemin, la plupart confie « *ne plus vouloir construire neuf* ». Alors que les grands projets font encore rêver dans leur profession, eux plaident pour une architecture des « *petits gestes* », donnant la part belle au travail collectif et à la rénovation de l'existant. ■

par Juliette Vienot De Vaublanc



Chanvre dans le BTP : la filière accélère sa structuration industrielle

Portée par la demande de matériaux biosourcés, la filière française du chanvre renforce ses capacités de transformation. Le BTP constitue l'un de ses principaux débouchés industriels.



source : needpix.com

Le chanvre cherche à changer d'échelle dans la construction. La demande pour les matériaux biosourcés progresse, tandis que les exigences environnementales du bâtiment se renforcent. Pour la filière française, l'enjeu consiste désormais à développer les capacités de transformation et à mieux standardiser les produits destinés au secteur. Le marché des matériaux biosourcés bénéficie notamment de la réglementation environnementale RE2020. Depuis le 1er mai 2026, celle-ci s'applique à de nouvelles catégories de bâtiments, dont les bâtiments à usage industriel et artisanal. Elle prend en compte leur impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie.

Une culture aux débouchés multiples

La France dispose déjà d'une filière agricole structurée. Selon InterChanvre, plus de 22 000 hectares de chanvre étaient concernés par l'aide couplée en 2022. Les surfaces progressent depuis plusieurs années, avec des débouchés dans l'alimentation, le textile, la plasturgie, la litière et la construction. Les 22 000 hectares ne sont donc pas exclusivement destinés au bâtiment.

Le chanvre présente plusieurs caractéristiques recherchées dans une agriculture à faibles intrants. Selon InterChanvre, sa culture est généralement conduite sans irrigation et sans recours aux produits phytosanitaires. Son cycle de culture reste également relativement court. La plante présente par ailleurs une capacité importante de captation du

carbone pendant sa croissance. InterChanvre l'estime entre 9 et 15 tonnes de CO₂ par hectare et par an. Cette donnée correspond à la captation pendant la croissance et ne constitue pas, à elle seule, un bilan carbone net de la culture.

Après la récolte, la plante est séparée en plusieurs fractions. La fibre peut notamment être utilisée pour fabriquer des produits isolants. La chènevotte, issue de la partie ligneuse de la tige, entre notamment dans la fabrication du béton de chanvre. Ces différents débouchés permettent à la filière de valoriser plusieurs composants de la plante. La construction constitue toutefois un marché spécifique. Les performances thermiques et hygrothermiques des matériaux à base de chanvre font l'objet de travaux de caractérisation. Leur utilisation reste également liée à des règles techniques précises et à des systèmes constructifs adaptés.

Des capacités de transformation à renforcer

L'industrialisation constitue désormais l'un des principaux enjeux. Le développement du marché du bâtiment nécessite des volumes réguliers, des caractéristiques techniques stabilisées et des capacités de transformation adaptées. Plusieurs unités régionales investissent ainsi dans ces équipements. Dans le Centre-Val de Loire, Gatichanvre a notamment renforcé ses capacités de défibrage. L'entreprise visait une capacité de transformation pouvant atteindre 9 000 à 12 000 tonnes de paille par an. Elle annonçait également un objectif de 1 500 à 2 000 hectares de production entre 2025 et 2027. Une partie des fibres produites est destinée à l'isolation, tandis que la chènevotte peut alimenter le marché de la construction.

La filière travaille également à la standardisation des produits. Le label « Granulat Chanvre Bâtiment » encadre notamment les caractéristiques des granulats destinés à la construction. Il doit contribuer à apporter davantage de régularité aux matériaux utilisés dans les systèmes constructifs à base de chanvre.

Le cadre technique du béton de chanvre évolue lui aussi. De nouvelles règles professionnelles ont notamment été établies pour certaines applications dans le bâtiment. Cette évolution facilite la caractérisation des ouvrages et leur intégration dans les projets de construction. La recherche accompagne cette structuration. Le projet PYTHAGORE, soutenu dans le cadre de France 2030, vise à mieux documenter les performances du béton de chanvre. Les travaux portent notamment sur ses performances thermiques et son inertie. L'objectif est de disposer de données plus précises, du matériau jusqu'à l'échelle du bâtiment.

La construction devient un débouché stratégique

Les acteurs du bâtiment commencent également à intégrer davantage les matériaux biosourcés dans leurs stratégies. Bouygues Bâtiment développe par exemple la démarche WeWood autour de la construction bois et, plus largement, de solutions faisant appel aux matériaux biosourcés. Cette démarche ne porte toutefois pas spécifiquement sur le chanvre.

Elle illustre plutôt l'élargissement des solutions constructives étudiées par les grands groupes. Pour la filière chanvre, la question est donc moins celle d'une simple progression de la demande que celle de sa capacité à y répondre. La transformation industrielle doit suivre l'augmentation des surfaces et des débouchés. Elle doit aussi garantir une qualité suffisamment régulière pour les marchés du bâtiment.

La RE2020 renforce cette nécessité. Depuis le 1er mai 2026, son champ d'application couvre notamment les bâtiments industriels et artisanaux. L'extension du périmètre réglementaire élargit ainsi les marchés potentiels pour les solutions permettant de réduire l'empreinte environnementale des constructions. Le chanvre dispose donc d'un avantage : une ressource agricole déjà présente et une chaîne de transformation en cours de structuration. Mais le changement d'échelle reste conditionné à plusieurs facteurs. La filière doit sécuriser ses approvisionnements, augmenter ses capacités industrielles et poursuivre la caractérisation technique de ses produits. Pour le BTP, l'enjeu sera ensuite de transformer ces progrès industriels en solutions disponibles à grande échelle.

par Le Nouvel Economiste

